RAPPORT ANNUEL
2008-2009

Chambre
des notaires
du Québec

RAPPORT ANNUEL
2008-2009

Chambre
des notaires
du Québec

Table des matières

1. Lettres de présentation 5
2. Membres du Conseil d'administration de l'Ordre 7
3. Membres des comités de l'Ordre 9
4. Personnel permanent de l'Ordre 11
5. Répartition géographique des membres inscrits au Tableau de l'Ordre 13
6. Cotisations pour l'exercice 2008-2009 15
7. Rapport du président 17
8. Rapport du directeur général 21
9. Rapports des comités 23
   - 9.1 Comité d'inspection professionnelle 23
   - 9.2 Conseil de discipline 24
   - 9.3 Comité de révision 24
   - 9.4 Comité du Fonds d'études notariales 25
   - 9.5 Comité du Fonds d'indemnisation 25
   - 9.6 Comité de la formation 25
   - 9.7 Comité d'arbitrage des comptes d'honoraires des notaires 26
   - 9.8 Comité sur les admissions 26
   - 9.9 Comité de placements 26
   - 9.10 Comité de la formation continue 27
   - 9.11 Comité de retraite 27
   - 9.12 Comité de vérification 27
   - 9.13 Comité sur la rémunération 28
   - 9.14 Comité de la veille juridique notariale 28
   - 9.15 Comité sur le regroupement 28
   - 9.16 Comité jeunesse 29
   - 9.17 Comité du congrès 29
   - 9.18 Comité visant au rapprochement des notaires œuvrant en milieux non traditionnels 29
   - 9.19 Comité consultatif du Centre d'expertise en droit immobilier 29
   - 9.20 Groupe de travail sur la réforme de la formation notariale 29
10. Principales résolutions du Conseil d'administration de l'Ordre 31
11. Principales résolutions du Comité exécutif 35
12. Tableaux statistiques 39
13. États financiers et rapports des vérificateurs 49

1. Lettres de présentation

Montréal, septembre 2009

Madame Kathleen Weil
Ministre responsable de l'application du *Code des professions*
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application du *Code des professions*, le rapport des activités de la Chambre des notaires du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le 1er avril 2008 et le 31 mars 2009.

Recevez, Madame la Ministre, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Denis Marsolais, notaire
Président

Montréal, septembre 2009

Monsieur Jean Paul Dutrisac, président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de la Chambre des notaires du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le 1er avril 2008 et le 31 mars 2009.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.

Denis Marsolais, notaire
Président

Québec, septembre 2009

Monsieur Yvon Vallières
Président de l'Assemblée nationale
Conseil exécutif
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Chambre des notaires du Québec pour l'année financière qui se terminait le 31 mars 2009.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Kathleen Weil
Ministre responsable de l'application du *Code des professions*

2. Membres du Conseil d'administration de l'Ordre (au 31 mars 2009)

		Date d'entrée en fonction
Président	Me Denis Marsolais	17-05-1996
Vice-président	Me Sophie Ducharme	30-05-2008
Districts	**Représentants**	
Abitibi	Me André Gilbert	14-05-1999
Bas-Saint-Laurent/Gaspésie	Me Gilles Tremblay	27-05-2005
Beauce	Me Manon Tousignant	10-05-2002
Beauharnois/Iberville	Me Gilles Marois	30-05-2008
Bedford/Saint-Hyacinthe	Me Louise-Marie Lemieux	10-05-2002
Hull	Me Anne Philippe	30-05-2008
Joliette	Me Louise Archambault	30-05-2008
Laval	Me Yvan Barabé	10-05-2002
Longueuil	Me François Bibeau	27-05-2005
Montréal	Me Sophie Ducharme	17-05-1996
	Me Francine Pager	30-05-2008
	Me Maurice Piette	14-05-1993
	Me Michel Turcot	27-05-2005
Québec	Me François Frenette	27-05-2005
	Me Michel Y. Gaudreau	14-05-1999
Richelieu/Drummond	Me Michel Giguère	03-04-2009
Saguenay – Lac-Saint-Jean		
Côte-Nord	Me Jean Girard	27-05-2005
Saint-François	Me Maurice Paré	10-05-2002
Terrebonne	Me Martin Legault	30-05-2008
Trois-Rivières	Me Jacques Blondin	30-05-2008
Représentants du public	Mme Marie-Claude Beaulieu	30-05-2008
	M. Jean-Paul Morin	30-05-2008
	M. Daniel Pinard	27-05-2005
	Mme Hélène Turgeon	27-05-2005

*Nombre de réunions du Conseil d'administration en 2008-2009 : 7.
*Nombre de réunions du Comité exécutif en 2008-2009 : 20.
*Les élections à la présidence et au Conseil d'administration de l'Ordre ont lieu tous les trois ans. Le président est élu au suffrage universel par les membres de l'Ordre. Les notaires membres du Conseil d'administration de l'Ordre sont également élus au suffrage universel par les membres du district électoral qu'ils représentent. Quant à l'Assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre, elle a eu lieu le 7 novembre 2008, à Québec.

3. Membres des comités de l'Ordre (au 31 mars 2009)

Comité exécutif
Me Denis Marsolais, président
Me Sophie Ducharme, vice-présidente
Me Maurice Piette
Me Jean Girard
Me Maurice Paré
Mme Hélène Turgeon

Conseil de discipline
Me Jacques Lamoureux, président
Me Michel Lamoureux
Me Sander J. Abrahams
Me Bernard Laroche
Me Nicole Beaudry
Me Sylvain Larocque
Me Louis-Martin Beaumont
Me Michel Leblanc
Me Sylvie Beaupré
Me Michel Légaré
Me Armand Bolduc
Me Pierre Martel
Me André Cantin
Me Jaques Ménard
Me Monique Corbeil
Me Nicole Milot
Me Pierre A. Corbeil
Me Jean Mousseau
Me Yvan Corbeil
Me Jacques Néron
Me Daniel Désilets
Me Pierre Péladeau
Me Jean-François Dugas
Me Aline Rouleau
Me Stanley P. Gauvreau
Me Jean Sylvestre
Me Yves Gérin
Me Yolaine Tremblay
Me Nathalie Jodoin
Me Michel Turgeon
Me Jean-Yves Lacasse
Me Daniel Vézina
Me Danielle Laferrière
Me Sylvie Lafond

Comité du Fonds d'indemnisation
Me Michel Y. Gaudreau, président
Me Jacques Blondin, vice-président
Me Marie-Josée Aumais
Me Véronique Larochelle
Me Marie Samson
Me Gilles Tremblay
M. Jean-Paul Morin

Comité de révision
Me Pierre Pepin
Me Mireille Fortier
Me Francine Séguin
Me Giuseppe Decobellis
Mme Odette Bouillé-Drouin
Mme Monique Émond

Comité d'inspection professionnelle
Me Jean-François Malo, président
Me Danielle Beausoleil
Me Marc Boulanger
Me Denise Duquette
Me Nicole Janelle
Me Louise Lortie
Me Nelson Tessier

Comité du Fonds d'études notariales
Me Mario Desnoyers, président
Me Louise-Andrée Barrette
Me André Gilbert
Me Gilles Marois

Comité sur les admissions
Me Marc Boudreault
Me Marylène Carrier
Me Hélène Dufour
Me Stanley P. Gauvreau
Me Cristian Grasu
Me Martin Houle
Me Martine Lachance
Me Brigitte Lefebvre
Me Josette Marois
Me Anne Boutin
Me David Dolan

Comité de la formation des notaires
(Membres nommés par le Comité exécutif de l'Ordre)
Me Michel Beauchamp
Me Christine Morin

(Membres nommés par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec)
Me Brigitte Lefebvre
Me Luce Samoisette

(Membre nommé par le ministre de l'Éducation)
M. Jean-François Lehoux,
représentant du ministère de l'Éducation

Comité d'arbitrage des comptes d'honoraires
Me Anne Hamelin, présidente
Me Élizabeth Beaudoin
Me Brigitte Caplette
Me Dominique Lettre
Me Jacques Morand
Me Daniel Tousignant
Me Josette Marois

Comité de la formation continue
Me Laurent Fréchette
Me Christine Gagnon
Me Renée Leboeuf
Me Francine Pager
Me Luce Samoisette

Membres des comités de l'Ordre (suite)

Comité de retraite
Me Alain Turcotte, président,
représentant de la Chambre des notaires
Me Guylaine Lebel, vice-présidente,
représentante de la Chambre des notaires
M. Bertrand Lortie, secrétaire,
représentant de la Chambre des notaires
M. Patrick Meunier,
représentant de la Chambre des notaires
Me Michel Villeneuve,
représentant des employés cadres et professionnels
de la Chambre des notaires
Mme Karine Donaghy,
représentante des employés de la Chambre des notaires
Mme Nathalie Denis, représentante de Notarius
M. Jules Boulerice, représentant des employés de Notarius
M. Maurice Lamothe, représentant des participants non actifs
Me Julie Charbonneau, non votante,
désignée par les employés cadres
et professionnels de la Chambre des notaires
M. Marcel Delorme, non votant, désigné par les retraités
Mme Nathalie Denis, représentante de Notarius

Comité de placements
Me Michel Turcot, président
Me Denis Lapointe
M. Yvon Arsenault
M. Daniel Pinard

Comité de vérification
Me Mario Desnoyers, président
Me Louise-Andrée Barrette
Me André Gilbert
Me Gilles Marois
M. André Bérubé

Comité jeunesse
Me Cathy Bédard
Me Christine Bleau
Me Julie Bourgeois
Me Isabelle Carrière-Roussin
Me Roxanne Daviault
Me Geneviève Guy
Me Guyllaume Laperle
Me Bruno Larivière
Me Amélie Lavigne
Me Éric Lavoie
Me Valérie Lefebvre
Me Antoine Vaillancourt

Comité du congrès
Me Anne-Marie Lachapelle
Me André Lachapelle
Me Amélie Lavigne
Me François Lefebvre
Me Anne Philippe
M. Christian Tremblay

Comité de la veille juridique notariale
Me Richard Doré
Me François Frenette
Me Stéphane Grégoire
Me François Guérin
Me Natacha Hébert
Me Anne-Marie Lachapelle
Me Normand Leclerc
Me Brigitte Roy
Me Manon Tousignant

Comité consultatif du Centre d'expertise en droit immobilier (CEDI)
Me Pierre Dupré, président
Me François Bibeau
Me Anne-Marie Julien
Me Joël Lafrenière
Me Nancy Lavoie
Me André Lessard
Me Martin Legault
Me Pierre Venne

Comité sur la rémunération
Me Maurice Paré, président
Me François Lefebvre
Me André Gilbert
Mme Marie-Claude Beaulieu
M. André Laparé

Comité sur les regroupements
Me Louise Archambault
Me Yvan Barabé
Me Josée Noël
Me Sylvie Tremblay
Me François Venne

Comité visant au rapprochement des notaires œuvrant en milieux non traditionnels
Me Manon Bérubé
Me Nancy Chamberland
Me Mario Champagne
Me Philippe Chevrette
Me Danielle Corbeil
Me François Dubé
Me Maurice Duclos
Me Monique Hébert
Me Marie-Josée Larrivée
Me Nathalie Parent
Me Michel Perreault
Me Antoine Phirun Pich
Me Louise Smith
Me Mycall Trudel
Me Sylvain Michaudville

4. Personnel permanent de l'Ordre (au 31 mars 2009)

Présidence
Marsolais, Me Denis, président
Marcil, Mme Carole, adjointe au président
Senneville, Mme Sylvie, secrétaire de direction

Direction générale
Tremblay, M. Christian, directeur général
Couture, Mme Jocelyne, secrétaire de direction

Direction des communications
Fortin, M. Antonin, directeur
Lestage, Mme Josée, secrétaire de direction
Nadeau, Mme Marie-Hélène, conseillère en communications

Développement de la profession
Delage, Me Johanne, directrice générale adjointe
Archambault, Me Suzie, juriste au Répertoire de droit
Aubé, Me Georges, chef de service - CEDI
Bellion, M. Denis, secrétaire
Damphousse, Mme Danielle, secrétaire
Duquette, Mme France, technicienne en documentation
Faubert, Mme Suzanne, secrétaire
Furlotte, Mme Nancy, coordonnatrice au développement
Laflamme, Mme Claudine, technicienne en documentation
Lafleur, Mme Ginette, secrétaire principale
Lafrance, Me Caroline, juriste à la formation préadmission
Larose, Mme Francine, secrétaire
Latry, Mme Stéphania, secrétaire
Nakhasenh, Mme Bolivar, coordonnatrice au développement
Ouimet, Mme Louise, technicienne en documentation
Pelletier, Me Johanne, chef de service – formation et développement
Poliquin, Mme Chantal, technicienne en gestion documentaire
Racine, Me Chantal, juriste, développement stratégique au CEDI
Sarrat, Mme Marie-Josée, secrétaire
Simard, Me Valérie, juriste à la formation continue
St-Denis, Mme Jocelyne, secrétaire
St-Onge, Mme Mylène, commis

Registres
Trépanier, Me Guylaine, registraire
Bigras-Frenette, Mme Nicole, préposée
Cardoso, Mme Diana, préposée à la réception
Chalifour, Mme Hélène, préposée
Crevier, Mme Sylvie, préposée principale
Delisle, Mme Audrey, préposée
Dominici, Mme Nicole, préposée
Donaghy, Mme Francine, préposée
Donaghy, Mme Karine, préposée principale
Girard, Mme Chantal, préposée
Lamarche, Mme Manon, préposée principale
Lauge, Mme Karine, préposée principale
Mallet, Mme Huguette, préposée
Marois, Mme Carole, préposée principale
Ménard, Mme Andréanne, commis
Ménard, Mme Micheline, préposée
Pelletier, Mme Lucie, préposée
Rinfret, Mme Lise, préposée
Verdon, Mme Chantal, préposée

Protection du public
Gervais, Me Daniel, directeur général adjoint
Bédard, Me Sylvie, secrétaire adjoint, discipline et indemnisation
Brabant-Crête, Mme Sylvie, secrétaire
Chénier, Mme Colette, secrétaire
Desmarais, Me Judith, conciliateur des comptes d'honoraires
Fagnan, Me Liette, secrétaire adjoint, discipline et indemnisation
Lamarche, Mme Manon P., secrétaire
Lavallée, Me Lorraine, secrétaire adjoint, discipline et indemnisation

Direction du syndic
Gareau, Me Diane, syndique
Boyer, Mme Marie-Josée, secrétaire
Cloutier, Mme Brigitte, secrétaire
Cloutier, Me Dominique, syndic adjoint
Duguay, Mme Brandice, secrétaire
Godin, Me Sonia, syndic adjoint
Guillet, Me Réal, syndic adjoint
Lacroix, Mme France, secrétaire
Lafond, Mme Johanne, secrétaire principale
Laliberté, Me Maryse, syndic adjoint
Normandin, Me Annick, syndic adjoint
Villeneuve, Me Michel, syndic adjoint

Inspection professionnelle
Malo, Me Jean-François, directeur
Breton, Me Martin, inspecteur
Guimond, Me Jean-Yves, inspecteur
Lévesque, Mme Isabelle, secrétaire
Pellerin, Me Jocelyne, inspecteur
Pelletier, Me Yvan, inspecteur
Sédillot, Mme Claudette, secrétaire principale
Tessier, Me Nelson, inspecteur
Themens, Me Manon, inspecteur

Services juridiques
Vermette, Me Michel, directeur général adjoint
Charbonneau, Me Julie, avocate
Duval, Mme Monique, secrétaire
Poulin, Me Nicole, juriste
Provost, Me Nathalie, juriste
Robichaud, Me Nathalie, juriste
Talbot, Me Manon, avocate
Thériault, Mme Martine, secrétaire
Vincent, Mme Andrée, secrétaire principale

Secrétariat
Gagliardi, Me Danielle, secrétaire de l'Ordre
Arsenault, M. Daniel, préposé aux certificats
Auger, Me Annie, secrétaire-adjointe de l'Ordre
Bourgeault, Mme Johanne, secrétaire principale
Lachaîne, Mme Marie-France, secrétaire
Langlois, Mme Lise, technicienne en traitement de l'information
Larivée, Me Yves, gardes provisoires
Lippé, Mme Diane, secrétaire
Meslem, Mme Fouzia, secrétaire
Palamarchuk, Mme Josée, secrétaire

Personnel permanent de l'Ordre (suite)

Services administratifs

Lortie, M. Bertrand, directeur général adjoint
Beaudette, M^me^ Nathalie, préposée à la comptabilité et aux ressources matérielles
Bonneau, M^me^ Nicole, réceptionniste
Desrosiers, M^me^ Maryse, secrétaire
Lantagne, M^me^ Lynda, conseillère en ressources humaines
Leclerc, M^me^ Caroline, réceptionniste
Legault, M^me^ Marie-Pierre, contrôleur adjoint
Lindsay, M^me^ France, préposée à la comptabilité
Lord, M^me^ Martine, contrôleure
Madgin, M. Luc, préposé aux ressources matérielles
Meunier, M. Patrick, chef de service - ressources humaines
Milaire, M^me^ Marjolaine, conseillère principale – ressources humaines
Picard, M. Christian, préposé principal – ressources financières
Piette, M^me^ Isabelle, réceptionniste
Rodrigue, M^me^ Diane, coordonnatrice – ressources matérielles
St-Denis, M^me^ Francine, secrétaire principale

5. Répartition géographique des membres inscrits au Tableau de l'Ordre

Bas-Saint-Laurent/Gaspésie	83
Saguenay – Lac-Saint-Jean	111
Capitale-Nationale	411
Mauricie	109
Estrie	160
Montréal	906
Outaouais	172
Abitibi-Témiscamingue	55
Côte-Nord	25
Nord-du-Québec	4
Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine	35
Chaudière-Appalaches	194
Laval	147
Lanaudière	174
Laurentides	211
Montérégie	564
Centre-du-Québec	103
Hors Québec	21
Total des membres – hommes	1 654
Total des membres – femmes	1 831
Total des membres au 31 mars 2009 :	3 485

6. Cotisations pour l'exercice 2008-2009

Cotisation générale :	500 $
Cotisation spéciale pour la campagne de publicité :	150 $
Cotisation au Fonds d'indemnisation :	0 $
Cotisation spéciale pour le programme d'aide aux notaires :	20 $

7. Rapport du président

Chères consœurs,
Chers confrères,

Le rapport annuel est l'occasion de vous présenter le bilan des actions posées par votre Ordre professionnel au cours des douze derniers mois. Du 1er avril 2008 au 31 mars 2009, les nombreux dossiers en cours et la réalisation des plans d'action ont évidemment retenu l'attention des autorités de la Chambre. La situation économique a également fait l'objet d'une vigilance particulière et les mesures nécessaires pour préserver la santé financière de notre organisation ont été mises en place. Le présent rapport propose un résumé de cette période.

D'entrée de jeu, mentionnons que l'exercice 2008-2009 représente le début du 47e triennat. Les élections du mois d'avril 2008 ont marqué l'arrivée de six nouveaux administrateurs élus et de deux nouveaux membres nommés par l'Office des professions du Québec. Au cours du dernier exercice financier, des modifications apportées au *Code des professions* ont modifié l'appellation des instances de l'Ordre : le Bureau s'appelle maintenant le Conseil d'administration et le Comité administratif porte désormais le nom de Comité exécutif.

Du 1er avril 2008 au 31 mars 2009, les membres du Conseil d'administration se sont réunis à sept occasions pour un total de 11 journées de délibérations. Pour leur part, les membres du Comité exécutif ont tenu 20 rencontres totalisant 19,5 journées de délibérations. L'ensemble de ces séances a permis à vos élus de suivre de près l'évolution des dossiers et de prendre les décisions requises à la conduite des affaires de l'Ordre afin de permettre à la Chambre des notaires de s'acquitter efficacement de sa mission de protection du public.

Droit immobilier

Le dossier du droit immobilier a bien sûr retenu toute notre attention au cours de l'exercice 2008-2009. En particulier, trois dossiers touchant directement ou indirectement ce secteur du droit ont fait l'objet de travaux. Le premier est le projet de *Règlement sur les normes de pratique du notaire en matière d'assurance de titres*, un projet qui a fait couler beaucoup d'encre et alimenté plusieurs débats. Le deuxième dossier est celui du protocole « Relevé de compte et radiation ». Finalement, le troisième sujet est la réforme du registre foncier.

Projet de *Règlement sur les normes de pratique du notaire en matière d'assurance de titres*

Au cours de l'exercice 2008-2009, le projet de *Règlement sur les normes de pratique du notaire en matière d'assurance de titres* a été l'objet de nombreuses déclarations et de plusieurs documents souvent contradictoires. À un point tel d'ailleurs que lors de sa deuxième rencontre du triennat, le Conseil d'administration a donné son aval à une tournée des districts afin d'assurer une diffusion uniforme de l'information sur ce dossier et de consulter les notaires sur la teneur du projet de règlement.

Du 26 août au 9 septembre, la vice-présidente de la Chambre et le soussigné ont donc effectué une tournée de tous les districts du Québec. Nous avons ainsi rencontré plusieurs centaines de notaires à qui nous avons dressé un bilan de l'évolution du dossier de l'assurance de titres et de la préparation du projet de règlement. Ce dernier a d'ailleurs été modifié à la suite de recommandations formulées par des notaires lors de ces rencontres. Ainsi, à leur rencontre du mois de septembre, les membres du Conseil d'administration ont adopté une version améliorée du projet de règlement qui a par la suite été acheminé à l'Office des professions du Québec.

Le 3 octobre 2008, l'Autorité des marchés financiers (AMF) publiait un avis relatif aux pratiques de distribution se rapportant aux produits de l'assurance de titres. Elle levait ainsi le moratoire reconnaissant qu'aux fins de l'application de la *Loi sur la distribution des produits financiers*, le notaire peut, dans l'exercice de sa profession, interagir avec un assureur de titres afin de rendre les services professionnels requis par son client. Le *Règlement sur les normes de pratique du notaire en matière d'assurance de titres* veut encadrer cette pratique afin de permettre aux notaires de continuer à offrir le service à leur client, lorsque nécessaire, et ce, tout en interdisant le recours systématique à un tel produit dans les transactions immobilières.

À la fin de l'exercice financier faisant l'objet du présent rapport annuel, le projet de règlement avait été publié dans la *Gazette officielle du Québec* et était en voie de franchir la période de 45 jours durant laquelle des commentaires peuvent être adressés à l'Office des professions.

Toujours dans le dossier de l'assurance de titres, deux engagements pris lors de la tournée des mois d'août et septembre ont été respectés. En janvier 2009, tous les notaires du Québec ont reçu des informations sur les produits offerts par les différentes compagnies d'assurance de titres. Finalement, au cours de l'hiver 2009, des sessions de formation ont été offertes dans certains districts afin de permettre aux notaires de se familiariser davantage avec les différents produits.

Protocole « Relevé de compte et radiation »

Un autre dossier ayant des incidences sur la pratique en droit immobilier est la situation qui prévaut dans les relations entre les notaires et les institutions financières, notamment lorsque le notaire doit obtenir un relevé de compte dans le cadre d'un remboursement de soldes de crédit menant à la libération d'une garantie sur un immeuble. Au cours du dernier exercice, nous avons procédé à la mise à jour du protocole et du processus pour l'obtention desdits relevés de compte.

Le nouveau protocole « Relevé de compte et radiation » est entré en vigueur le 1er mars 2009. Des discussions ont eu lieu avec les institutions financières afin d'en arriver à une entente quant aux éléments essentiels que le notaire doit retrouver dans un relevé de compte émis par un créancier. En contrepartie, un processus a été mis en place pour les notaires qui font une demande de relevé de compte et une radiation.

À la fin de l'exercice en cours, le protocole semblait respecté par les institutions financières et bien compris par les notaires. Nous complétons ce rapport d'activité en ayant bon espoir que le protocole mis en place permettra enfin de régler l'incertitude engendrée il y a plusieurs années par le jugement rendu dans ce qui est maintenant convenu d'appeler « l'affaire Caroline Gauthier ».

Réforme du registre foncier

Un autre dossier qui risque d'influencer la pratique en droit immobilier et que la Chambre a suivi de près au cours du dernier exercice est la réforme du modèle opérationnel et juridique du registre foncier. Lancé en 2007, ce projet a donné lieu, en 2008-2009, à une vaste consultation auprès des différents intervenants concernés.

À la lumière des commentaires recueillis, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a décidé d'entamer une étude des systèmes de publicité foncière implantés dans différents pays afin de déterminer le modèle qui serait le mieux adapté aux besoins spécifiques du Québec. Il faut se rappeler qu'un des objectifs premiers du ministère était d'implanter un système d'inscription des droits fonciers de type Torrens où le notaire inscrirait lui-même les droits réels au registre foncier.

Nous participons activement à cette analyse avec l'objectif de nous assurer que la solution éventuellement retenue reconnaîtra l'expertise du notaire en matière immobilière, respectera les exigences de la pratique notariale et assurera au public la meilleure protection possible en matière de titres immobiliers.

Plans d'action

Les membres du Conseil d'administration ont également suivi de près le déploiement des différentes actions prévues au plan de match 2008-2011, au plan d'action en droit immobilier ainsi qu'au plan stratégique des technologies.

Réforme de la formation notariale

Un des dossiers émanant du plan de match 2008-2011 et qui a retenu l'attention des instances de la Chambre au cours de l'exercice 2008-2009 est celui de la réforme de la formation notariale. Des représentants des facultés de droit qui offrent un programme d'études permettant l'accès à la profession travaillent de concert avec ceux de la Chambre afin de consolider l'arrimage de la formation et les besoins de la profession.

Ce n'est pas un secret : au cours des dernières années, de nombreux facteurs ont modifié la pratique du notariat. Il suffit de penser à la place grandissante des technologies dans la pratique quotidienne de la profession ainsi qu'au développement de nouveaux secteurs du droit. La dernière révision majeure des programmes académiques donnant accès à la profession remonte à l'instauration du stage obligatoire en 1996. C'est donc un défi important qu'ont accepté de relever les facultés de droit et la Chambre des notaires.

Les membres du Comité mandaté pour mener cette réforme à bon port conjuguent l'évolution du droit, de la profession et des méthodes d'enseignement afin de s'assurer que le modèle de formation proposé réponde le plus adéquatement possible aux exigences de l'acquisition des connaissances, tant juridiques que pratiques, nécessaires aux futurs notaires.

Comité jeunesse

Au cours du dernier exercice, le Conseil d'administration a lancé un défi particulier aux membres du Comité jeunesse de la Chambre, les invitant à organiser un sommet de la jeunesse. Le but de cette démarche est de bien comprendre les préoccupations des jeunes notaires et leurs attentes à l'égard de leurs confrères et consœurs comptant un plus grand nombre d'années d'expérience. L'objectif est de présenter des recommandations concrètes au Conseil d'administration afin de faciliter les échanges, l'arrimage et le transfert des expertises entre les différentes générations de notaires.

Depuis le début de leur mandat, les membres du Comité jeunesse ont pris les bouchées doubles afin de relever le défi. Au cours de l'exercice financier, ils ont entrepris une tournée de tous les districts afin de discuter avec leurs collègues comptant de 0 à 10 ans d'expérience. Ils déposeront leur rapport lors du prochain congrès de l'Ordre, à l'automne 2009.

Nous sommes toujours convaincus que pour assurer le développement harmonieux de la profession notariale québécoise, il faut favoriser les échanges et les communications intergénérationnels. Notre profession connaît en effet une situation particulière alors qu'elle compte un grand nombre de jeunes professionnels et un très grand nombre de membres qui atteindront sous peu l'âge de la retraite. Connaissant la situation, il faut assurer une transition harmonieuse entre le présent et l'avenir de la profession.

Notaires en milieux non traditionnels

Au cours de l'exercice 2008-2009, la Chambre a également entrepris, tel que proposé au plan de match 2008-2011, de consolider sa relation avec les notaires œuvrant en milieux non traditionnels. Les notaires offrent leur expertise non seulement à la population du Québec par le biais d'études notariales, mais également aux entreprises, aux divers paliers de gouvernements ainsi qu'aux divers organismes qui forment notre société. Actuellement, près de 25 % des notaires exercent ainsi leur profession.

Dans la réalisation de sa mission de protection du public et dans son offre de service à l'ensemble de ses membres, la Chambre des notaires doit tenir compte de cette nouvelle réalité. À cette fin, un comité formé de notaires œuvrant au sein de divers types d'entreprises, tant privées que publiques, a entrepris des travaux. Les recommandations des membres de ce comité, et les actions en découlant, seront présentées aux instances de l'Ordre en 2009-2010.

Gestion de la carrière et préparation de la retraite

Le plan de match 2008-2011 accorde une attention particulière à deux priorités pour l'avenir de la profession : l'intégration des jeunes notaires et le départ imminent d'un certain nombre de notaires à la retraite. C'est donc avec beaucoup d'enthousiasme que la Chambre a procédé, au cours de la dernière année, au lancement du programme de gestion de la carrière et de la retraite. Le programme est constitué de quatre ateliers préparés sur mesure pour les notaires, trois par la firme André Filion & Associés Inc. et un par la firme Samson Bélair/Deloitte & Touche, sur l'évaluation d'une étude notariale. Un atelier préalable portant sur l'aspect financier de la retraite est également offert aux notaires par le Fonds des professionnels du Québec. Enfin, un suivi individualisé est proposé aux participants qui le souhaitent.

Ce programme a été présenté pour la première fois à la session des cours de perfectionnement de l'automne 2008. Au début de l'année 2009, dans le cadre d'une minitournée, le programme a été présenté aux notaires de cinq districts. La série de quatre ateliers est déjà offerte dans les régions visitées et la réponse des notaires est très positive. Le taux de satisfaction à l'égard du programme est d'environ 90 %.

Les inscriptions ont également été ouvertes pour les 11 districts non visités qui accueilleront l'ensemble des ateliers au cours de l'automne 2009. Déjà, à la fin de l'exercice 2008-2009, le nombre d'inscriptions laissait présager un succès sur l'ensemble du territoire du Québec.

Gestion stratégique des technologies et Notarius

Au cours de l'exercice 2008-2009, le déploiement des activités liées au plan stratégique des technologies fut au cœur des préoccupations de l'équipe de Notarius. Étant donné les enjeux de ce plan et afin d'assurer un arrimage optimal entre Notarius et la Chambre, le Comité exécutif décidait, en juillet 2008, de regrouper les directions générales des deux organisations pour une certaine période. À des fins d'efficience et de saine gestion financière, nous avons ainsi procédé à une intégration des équipes de Notarius et de la Chambre composant les groupes supports, tels les services administratifs et les ressources humaines.

Je tiens donc à souligner l'excellence du travail de toute l'équipe de Notarius et la détermination dont ses membres ont fait preuve pour relever ces défis, une étape importante pour permettre à l'Ordre de concrétiser sa vision technologique.

Relations avec nos partenaires

Au cours de l'exercice 2008-2009, la Chambre a été très impliquée auprès de ses partenaires, tant sur la scène provinciale, nationale qu'internationale.

Sur la scène québécoise, nous avons notamment maintenu notre participation aux différentes consultations menées par les ministères, produisant avis et mémoires sur divers projets de loi. La Chambre a également participé aux Conférences Meredith, organisées conjointement par la Faculté de droit de l'Université McGill, le Barreau du Québec, le Barreau de Montréal et la Chambre des notaires, et dont le thème était « Les professions juridiques sans frontières : penser globalement, agir localement ». L'événement a notamment permis de discuter de la Commission Darrois qui, en France, s'est penchée sur la question de la fusion des deux professions juridiques d'avocat et de notaire. La Chambre a aussi contribué à la préparation des « Rendez-vous de la justice 2009 », qui se sont déroulés dans tous les districts du Québec.

Au plan national, la Chambre a maintenu une participation active aux travaux de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada. Au mois de mars, nous avons d'ailleurs été l'hôte, à Québec, de l'assemblée mi-annuelle de la Fédération. Une présence a également été assurée aux rencontres de l'Association du Barreau canadien. La Chambre tire grand bénéfice des échanges avec des juristes des autres provinces et territoires du Canada sur des dossiers tels que l'usurpation d'identité, l'assurance de titres et l'évolution du droit immobilier qui, faut-il le mentionner, retiennent l'attention des nos collègues juristes d'un océan à l'autre.

En ce qui concerne les relations internationales, l'exercice 2008-2009 a été principalement marqué par deux événements. Tout d'abord, en octobre 2008, Montréal était l'hôte des Entretiens Jacques-Cartier. En tant que partenaire, la Chambre, représentée par la Chaire du notariat, a parrainé à cette occasion un colloque sur la protection du patrimoine. L'événement a permis des échanges intéressants entre des juristes français et québécois. De plus, en novembre 2008, nous étions les hôtes des réunions statutaires de l'Union internationale du notariat latin (UINL) et nous avons accueilli, à ce titre, quelque 200 représentants venus de plus de 50 pays membres de l'UINL.

Remerciements

Je termine ce rapport en adressant mes plus sincères remerciements à tous ceux et celles qui contribuent par leur expertise et leur énergie à faire en sorte que la Chambre réponde aux exigences de sa mission de protection du public. De nombreux comités et groupes de travail sont à pied d'œuvre pour soutenir le fonctionnement des mécanismes de protection du public, le déploiement des différents plans d'action ainsi que les différentes réflexions alimentant les instances de l'Ordre sur les nombreux sujets qui retiennent leur attention. Je remercie chaleureusement tous les notaires qui siègent aux comités et autres groupes de travail. Par leur disponibilité et leur expertise, ils soutiennent non seulement les travaux de la Chambre, mais ils contribuent également au développement de toute la communauté notariale.

J'adresse mes remerciements les plus sincères à mes collègues du Conseil d'administration et du Comité exécutif pour la conviction avec laquelle ils s'investissent dans les dossiers de l'Ordre. Les réunions des instances sont des occasions privilégiées pour discuter des enjeux et problématiques et pour prendre connaissance des dossiers soumis par le personnel de la Chambre. Je puis vous assurer que vos représentants assument, avec sérieux et compétence, le mandat que vous leur avez confié.

Je remercie également le personnel de la Chambre des notaires. Le dévouement des membres de l'équipe et l'énergie qu'ils consacrent à la réalisation de leur mandat constituent des atouts étroitement liés au succès de l'organisation. Je salue aussi le travail exceptionnel de notre directeur général, M. Christian Tremblay, qui s'assure, avec une efficacité sans pareille, que les affaires de l'Ordre sont gérées dans le respect des principes de saine gestion et des plus hauts standards de qualité. Finalement, je tiens à remercier de façon particulière mesdames Sylvie Senneville et Carole Marcil pour leur apport à la gestion des dossiers de la présidence, leur disponibilité et leur engagement à l'égard de la profession notariale.

Denis Marsolais, notaire
Président

8. Rapport du directeur général

C'est avec fierté, comme à chaque année, que je vous présente le bilan des activités de notre organisation. L'année financière 2008-2009 aura été des plus fébriles en termes de défis et de réalisations pour l'équipe de la Chambre des notaires. En effet, outre les activités qui nous sont dévolues de par notre mission première de protection du public, la mise en œuvre des divers plans d'action (plan d'action de la profession, plan d'action en matière de droit immobilier et plan d'action en matière de technologie) a été au cœur de nos réalisations et préoccupations de la dernière année. On ne peut également passer sous silence les changements organisationnels qui ont impliqué la Chambre et Notarius, notre filiale technologique. En effet, il en est résulté une dynamique toute nouvelle entre ces deux organisations par un maillage plus serré et une plus grande complicité dans la réalisation de leur mission respective.

Constituée d'individus qui sont stimulés par des défis ambitieux, l'équipe de la Chambre des notaires a su en relever un à sa mesure au cours du dernier exercice financier. Ainsi, la Chambre est devenue le premier ordre professionnel à exercice exclusif à obtenir la certification ISO 9001-2000. Cette magnifique réalisation confirme la détermination de notre équipe à se dépasser en ce qui a trait aux différents services offerts à nos diverses clientèles et vient couronner les efforts d'optimisation des processus.

Protection du public

Le 20 juin 2008, le Conseil d'administration de l'Ordre adoptait le premier plan d'orientation et d'action prioritaires de la Direction de la protection du public. Ce plan constitue les assises des priorités de cette nouvelle Direction. Le succès de son déploiement repose sur une synergie optimale entre les composantes de cette direction, soit le syndic, l'inspection professionnelle, la conciliation des comptes d'honoraires, l'indemnisation, la révision et la discipline. Nous avons clairement constaté au cours de la dernière année des retombées positives liées à la mise sur pied de cette nouvelle Direction, particulièrement par son implication dans des enjeux qui touchent l'ensemble des directions de l'Ordre, tels le dossier des transferts de fonds électroniques, la propriété des comptes en fidéicommis ou encore, les enjeux de sécurité en matière technologique.

Au syndic, la dernière année a été marquée par une importante hausse du nombre de dossiers : 966 dossiers ont été ouverts par le syndic, comparativement à 640 lors du dernier exercice. Cette augmentation s'explique principalement par un lot de 228 dossiers soumis par le Comité d'inspection professionnelle concernant la problématique de l'imagerie des chèques qui est maintenant résolue. De plus, 32 dossiers résultaient d'ordonnances de communication ou de mandats de perquisition émis pour Revenu Québec et la Sûreté du Québec.

Notons qu'au cours du dernier exercice, 23 % des dossiers d'enquête soumis au syndic l'ont été par l'entremise d'un formulaire disponible au public sur Internet rendant ainsi le service beaucoup plus accessible.

À l'Inspection professionnelle, soulignons l'arrivée d'un nouveau directeur, le notaire Jean-François Malo qui possède une solide expérience à titre d'inspecteur. En 2008-2009, l'équipe de l'Inspection a procédé à l'analyse de 759 rapports comparativement à 726 pour l'exercice précédent. Nul doute que l'arrivée de deux nouveaux inspecteurs au sein de cette Direction a grandement contribué à l'atteinte de cet excellent résultat.

Par ailleurs, toujours soucieuse d'améliorer ses modes de fonctionnement, la Direction de l'inspection a procédé aux premiers audits technologiques auprès de 120 notaires, exercice qui visait à mieux comprendre les facteurs de risque en cette matière. Compte tenu de l'importance accordée aux questions de confidentialité des informations détenues par les notaires, le protocole d'inspection a été modifié afin d'intégrer pleinement l'analyse de l'environnement technologique dans les activités courantes de l'inspection.

Quant au Fonds d'indemnisation, il faut constater une certaine augmentation du nombre de réclamations reçues au cours du dernier exercice, soit 26 par rapport à 18 l'année précédente, pour un montant total de 3 157 000 $, comparativement à 2 682 000 $ en 2007-2008. Les indemnités effectivement versées par le Fonds ont presque doublé pour passer à plus d'un million de dollars en 2008-2009.

Développement de la profession

Au cours du dernier exercice, les ressources de l'organisation ont activement œuvré à la réalisation des activités et des programmes prévus au plan d'action stratégique pour le développement et la relance de la profession :

- Il faut mentionner l'entrée en vigueur du règlement sur la formation continue obligatoire des notaires le 1er avril 2008. Au cours de l'exercice, nous avons traité 78 demandes de reconnaissance et 55 demandes de dispense. Les cours de perfectionnement, tenus en novembre 2008 et mars 2009, ont généré 2 830 inscriptions. De plus, les formations en région ont connu du succès avec 2 027 inscriptions. Notons que la Chambre a aussi offert la première Webdiffusion d'un cours de formation de son histoire, une expérience concluante que nous comptons bien répéter à court terme.
- La mise en œuvre du plan d'action en droit immobilier a également été au cœur des activités du Centre d'expertise en droit immobilier (CEDI) au cours du dernier exercice. Soulignons notamment l'organisation et l'animation d'une tournée de formation sur les produits d'assurance de titres et la négociation avec les assureurs de titres qui a mené à la production de résumés synthèses de leurs polices respectives.
- Deux ans après son lancement, le service d'information juridique de première ligne, le 1 800 NOTAIRE, demeure toujours aussi populaire auprès du public comme en font foi les 35 000 appels reçus. Un sondage réalisé par l'Ordre révèle d'ailleurs que plus de 95 % des appelants sont satisfaits du service et 64 % d'entre eux allant même jusqu'à évaluer la qualité du service comme étant « excellent ».

- La mise en œuvre du plan d'action de la profession s'est poursuivie par le lancement du programme *Une carrière, ça se gère !* À la lumière des commentaires formulés par les notaires qui ont participé aux premiers ateliers, il est permis de croire que ce programme connaîtra un grand succès, tant sur le plan de la participation que de l'appréciation.
- Il faut enfin mentionner un autre projet majeur du plan d'action : les travaux menant à l'actualisation du DDN qui se sont poursuivis au cours du dernier exercice. Il s'agit là d'un travail de longue haleine faisant appel à une étroite collaboration de tous les partenaires.

Registre des consentements au don d'organes et de tissus du Québec

Au cours de l'année, dix nouveaux utilisateurs de Québec-Transplant ont été formés. Le nombre d'utilisateurs au site de Recherche électronique du RDOQ est maintenant de 45.

Recherche de mandats par le Curateur public du Québec

Depuis le 1er juin 2008, un projet pilote impliquant le Curateur public a été mis en place pour faciliter la transmission des demandes de recherche de mandats en prévision de l'inaptitude. Après entente avec la Direction générale des affaires juridiques du Curateur public, des modifications ont été apportées au système informatique RTM pour permettre la facturation mensuelle des demandes de recherche. Ce projet pilote permettra au Curateur de s'assurer qu'aucun mandat notarié n'existe dans les nouveaux dossiers d'ouverture de régime de protection. De juin à mars 2009, 3 766 certificats de recherche de mandats ont été délivrés (juin 2007 à mars 2008), soit une augmentation de 43 % comparativement à la même période l'an dernier.

Administration

Un sommet historique quant à la croissance des sommes déposées dans les comptes en fidéicommis des notaires a été atteint au cours du dernier exercice. En effet, le solde moyen de l'ensemble des comptes en fidéicommis a connu une légère croissance de 1,8 % par rapport à l'exercice précédent qui constituait déjà une année record. Toutefois, à compter de décembre 2008 et pour le reste de l'exercice, nous avons constaté une diminution de près de 6 % du solde moyen. Le total des dépôts en fidéicommis pour l'année 2008-2009 a atteint 49,5 milliard de dollars après avoir connu une croissance de 15 % en 2007-2008. Par ailleurs, au cours de cet exercice financier, nous avons connu la plus forte baisse des taux d'intérêt de notre histoire. La conséquence de cette baisse a résulté en une chute des intérêts perçus de 3,26 % à 2,07 %, soit une baisse de rendement de plus de 36 %. Ainsi, les revenus perçus des comptes en fidéicommis des notaires sont passés de 28,9 millions à 15,6 millions de dollars.

De plus, la crise économique qui a débuté en 2008 a eu des impacts majeurs sur les marchés boursiers. Ainsi, au 31 mars 2009, la valeur marchande total des placements était de 67,8 millions de dollars, soit 19,2 millions de dollars de moins que leur valeur d'acquisition.

En raison de ce contexte économique et financier difficile, l'Ordre a apporté en cours d'année des ajustements importants aux budgets préalablement adoptés. Les décisions prises par le Conseil d'administration ont permis malgré tout de terminer l'exercice 2008-2009 avec un léger excédent. Cet excédent, combiné à un exercice budgétaire très serré, permettra de faire face aux impacts de la crise financière qui devrait malheureusement se poursuivre en 2009-2010.

Remerciements

Je termine ce rapport en remerciant sincèrement mes collègues de l'équipe de direction, mon adjointe Madame Jocelyne Couture et tous les employés de la Chambre des notaires pour leur apport et leur dévouement tout au long d'un exercice financier fort bien rempli.

Je voudrais également remercier deux collègues qui ont quitté l'organisation en cours d'année pour une retraite bien méritée. Il s'agit du notaire Jean-François Bertrand, directeur de l'Inspection professionnelle, et de Madame Lise Lachance, directrice au Centre de documentation et aux publications, qui auront contribué à faire de la Chambre des notaires une organisation performante et tournée vers l'avenir.

J'adresse des remerciements particuliers au président Marsolais pour son appui indéfectible de même qu'au Conseil d'administration et au Comité exécutif pour leur soutien et surtout, la confiance dont ils font preuve à mon endroit et envers tous les employés de l'Ordre. Il s'agit là d'ingrédients essentiels à l'atteinte des objectifs et à la réalisation de la mission de notre organisation.

Christian Tremblay
Directeur général
Chambre des notaires du Québec

9. Rapports des comités

9.1 Comité d'inspection professionnelle

Le programme du Comité d'inspection professionnelle consistait notamment à visiter toutes les régions du Québec au cours de l'exercice 2008-2009 en maintenant la priorité sur les études de notaires dont la dernière inspection remonte à plus de quatre ans. Les inspections ont été faites en attachant une attention particulière aux points suivants :

- le respect de l'acte authentique ;
- le respect des dispositions du *Règlement sur la comptabilité en fidéicommis des notaires* ;
- la publicité des droits ;
- le respect des normes générales de pratique ;
- la sécurité de l'information.

Le programme du Comité d'inspection professionnelle consistait, de plus, à procéder à 500 inspections régulières et à 200 inspections sur la comptabilité en fidéicommis (complète et de contrôle confondues), pour un total de 700 inspections.

Enfin, il était prévu au programme que les notaires dont les rapports de comptabilité en fidéicommis pour l'année 2007 démontraient des infractions sérieuses aux dispositions du *Règlement sur la comptabilité en fidéicommis des notaires* fassent l'objet d'une attention particulière.

Nombre de membres visités

District	Inspection régulière	Inspection de comptabilité en fidéicommis	Nombre de visites
Abitibi	13	0	13
Bas-St-Laurent / Gaspésie	25	1	26
Beauce	13	0	13
Beauharnois/Iberville	12	18	30
Bedford/St-Hyacinthe	23	0	23
Hull	39	0	39
Joliette	14	9	23
Laval	13	5	18
Longueuil	31	8	39
Montréal	140	31	171
Québec	84	8	92
Richelieu/Drummond	25	0	25
Saguenay – Lac St-Jean/ Côte-Nord	0	14	14
St-François	37	15	52
Terrebonne	57	2	59
Trois-Rivières	1	7	8
Total	527	118	645

Nombre de rapports de vérification

District	Autoévaluation	Inspection régulière	Inspection de comptabilité en fidéicommis	Nombre de rapports de vérification
Abitibi	1	13	0	14
Bas-St-Laurent/Gaspésie	1	25	1	27
Beauce	6	13	0	19
Beauharnois/Iberville	3	12	18	33
Bedford/St-Hyacinthe	8	23	0	31
Hull	6	39	0	45
Joliette	8	14	9	31
Laval	7	13	5	25
Longueuil	17	31	8	56
Montréal	35	140	31	206
Québec	10	84	8	102
Richelieu/Drummond	1	25	0	26
Saguenay – Lac St-Jean/Côte-Nord	1	0	14	15
St-François	8	37	15	60
Terrebonne	9	57	2	68
Trois-Rivières	3	1	7	11
Total	124	527	118	769

Inspection portant sur la compétence
Au cours de l'exercice, le Comité a résolu de procéder à quatre inspections particulières sur la compétence.

Recommandations au Conseil d'administration ou au Comité exécutif
Au cours de l'exercice, les membres du Comité ont résolu de faire les recommandations appropriées au Comité exécutif dans deux dossiers : recommander au Comité exécutif d'imposer à deux membres un stage de perfectionnement sans suspension du droit de pratique.

Nombre de décisions du Conseil d'administration ou du Comité exécutif
- Approuvant les recommandations du Comité : 2

Dossiers transmis au syndic
Dans 18 dossiers, le Comité a résolu d'informer le syndic qu'il avait des motifs raisonnables de croire que les notaires avaient commis des infractions à nos codes, lois et règlements.

9.2 Conseil de discipline

Le Conseil est saisi de toute plainte formulée contre un notaire pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur le notariat* ou des règlements adoptés conformément à ce code et à cette loi. Le Conseil est saisi également de toute plainte formulée contre une personne qui a été membre de l'Ordre pour une infraction aux dispositions ci-dessus mentionnées commise alors qu'elle en était membre.

Au cours de l'exercice financier, le secrétaire du Conseil a reçu 33 plaintes disciplinaires. De ce nombre, 32 plaintes proviennent du syndic et une d'entre elles est une plainte privée. Les plaintes disciplinaires sont liées à des infractions à la *Loi sur le notariat*, au *Code de déontologie des notaires*, au *Règlement sur la comptabilité en fidéicommis des notaires*, au *Règlement sur la tenue des dossiers et des études des notaires*, au *Code des professions* et au *Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle de la Chambre des notaires du Québec*.

Décisions du Conseil de discipline et autres instances
Au cours de l'exercice, 54 décisions ont été rendues par le Conseil de discipline tandis que quatre l'ont été par le Tribunal des professions. Ces décisions concernaient 45 dossiers et portaient sur la culpabilité, sur les sanctions et quelques-unes sur différentes requêtes. Il est à noter que plusieurs de ces dossiers disciplinaires font l'objet d'une seule décision incluant à la fois le prononcé de culpabilité et les sanctions imposées.

Plaintes rejetées ou retirées
Une plainte a été retirée. Aucune plainte n'a été rejetée par le Conseil de discipline.

Sanctions prononcées
Des réprimandes ont été imposées dans trois dossiers. Des radiations temporaires variant de sept jours à trois ans ont été imposées dans 10 dossiers. L'obligation de publication d'un avis a été imposée au secrétaire dans tous ces dossiers. Une radiation permanente a été ordonnée; des amendes variant de 600 $ à 6 000 $ ont été imposées dans 22 dossiers, totalisant 77 400 $; six décisions accordaient à l'intimé des modalités de paiement.

Appels
Trois requêtes pour permission d'en appeler ont été déposées auprès du Tribunal des professions concernant trois dossiers.

Sept appels seront entendus par le Tribunal des professions concernant sept dossiers.

9.3 Comité de révision

Le Comité de révision a pour fonction de rendre un avis écrit à toute personne qui le requiert et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête et dont la décision a été de ne pas porter plainte devant le Conseil de discipline.

Nombre de demandes de révision reçues :	54
Nombre de demandes de révision présentées au Comité :	46
Nombre de demandes de révision retirées :	3
Nombre de dossiers dont l'étude a été reportée à une réunion subséquente :	0
Nombre de demandes de révision en cours au 31 mars 2009 :	8

Avis émis
Des 46 demandes présentées au Comité, 45 ont été étudiées et un dossier a été reporté à une date ultérieure à la demande du client. Le Comité a émis les avis suivants :
- le Comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline dans 45 dossiers ;
- aucun avis n'a été rendu par le Comité à l'effet de suggérer au syndic de compléter son enquête ;
- aucun avis n'a été rendu par le Comité suivant lequel il y avait lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline ;
- aucun avis n'a été rendu par le Comité à l'effet de suggérer au syndic de référer un dossier au Comité d'inspection professionnelle.

9.4 Comité du Fonds d'études notariales

Le mandat de ce Comité est de rendre un avis au Conseil d'administration quant à l'état du Fonds d'études notariales et à l'évolution prévisible de ce dernier pour les prochaines années, ainsi qu'à l'adéquation des subventions en regard des objets du Fonds.

Les membres du Comité du Fonds d'études notariales rendent l'avis suivant au Conseil d'administration de la Chambre des notaires :

- Que l'état de capitalisation du Fonds d'études notariales est satisfaisant.
- Que pour l'exercice 2009-2010, les revenus du Fonds d'études notariales provenant des intérêts générés par les comptes en fidéicommis des notaires sont estimés à 10 millions de dollars compte tenu d'une baisse anticipée de 5 % du volume d'activités et d'un maintien prévisible du taux d'intérêt préférentiel à 3 % pour tout l'exercice.
- Qu'il est prévu que la capitalisation du Fonds d'études notariales au terme de l'exercice 2009-2010 diminuera de 3,3 millions de dollars.
- Que les subventions accordées sont en adéquation avec les objets définis à l'article 6.2 de la *Loi sur le notariat*.

9.5 Comité du Fonds d'indemnisation

Le Fonds d'indemnisation est établi par le Conseil d'administration de l'Ordre pour le remboursement des sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un notaire à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui avaient été remises dans l'exercice de sa profession, conformément aux dispositions de l'article 89 du *Code des professions*. Dans ce contexte, le Comité du Fonds d'indemnisation a pour mandat d'étudier les réclamations déposées et de formuler à leur égard des recommandations à l'intention du Comité exécutif. Également, le Comité du Fonds d'indemnisation décide directement de la recevabilité des réclamations n'excédant pas 10 000 $ effectuées en vertu du *Règlement sur la comptabilité en fidéicommis des notaires*. Pour toute réclamation excédentaire, c'est le Comité exécutif de la Chambre des notaires qui se prononce, sur recommandation du Comité du Fonds d'indemnisation. L'indemnité maximale payable à même le Fonds est établie à 100 000 $ par réclamation.

Au cours de l'exercice financier 2008-2009, 130 réclamations ont été inscrites (concernant 77 notaires) au répertoire du Fonds d'indemnisation de la Chambre des notaires, totalisant 3 220 302 $, le tout en vertu du *Règlement sur la comptabilité en fidéicommis des notaires*.

Réclamations acceptées

Quatre-vingt seize réclamations ont été acceptées en totalité pour un montant total de 1 724 875 $ et quatre réclamations ont été acceptées en partie pour un montant total de 144 860 $.

Réclamations refusées

Deux réclamations ont été refusées en totalité pour un montant total de 170 153 $ et quatre réclamations ont été refusées en partie pour un montant total de 16 961 $.

Réclamations retirées

Au cours de l'exercice, aucune réclamation n'a été retirée à la demande du réclamant.

Indemnités payées

Pour cette période, 104 indemnités ont été payées (concernant 62 notaires), totalisant une somme de 1 061 037 $. Aucune somme provenant des soldes de comptes en fidéicommis n'a servi au paiement des réclamants.

Recouvrement

Tous les dossiers pour lesquels une indemnité a été payée par le Fonds d'indemnisation et pour lesquels une quittance subrogatoire a été signée ont été transférés aux Affaires juridiques pour recouvrement (pour plus de détails, voir les tableaux statistiques).

9.6 Comité de la formation

Le Comité examine les questions relatives à la qualité de la formation des notaires, soit l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession notariale.

Lors de sa réunion tenue le 24 mars 2009, le Comité a été informé qu'un groupe de travail composé d'un représentant de chacune des facultés ainsi que de l'Ordre a été formé pour faire suite à la signature d'un protocole d'entente le 29 septembre 2008 entre l'Ordre et les facultés de droit offrant le diplôme de droit notarial (Université Laval, Université de Montréal, Université d'Ottawa et Université de Sherbrooke). Un volet du mandat de ce groupe de travail consiste en la préparation d'un rapport sur un projet de réforme de la formation notariale, comprenant l'actualisation de la formation universitaire ainsi que l'intégration du stage de formation professionnelle en milieu universitaire.

Les grandes lignes d'un rapport intérimaire déposé le 12 février 2009 par les membres du groupe de travail à leurs instances respectives ont été présentées au Comité au cours de cette même réunion.

9.7 Comité d'arbitrage des comptes d'honoraires des notaires

Le Comité d'arbitrage a été constitué par le Bureau le 17 juin 2005 conformément aux dispositions du *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des notaires*.

Au cours de l'exercice financier 2008-2009, 16 demandes d'arbitrage ont été reçues comparativement à 11 en 2007-2008. Neuf auditions ont été tenues et 11 sentences arbitrales ont été rendues, car deux d'entre elles sont intervenues après la nomination du conseil. De ces 11 sentences, dix ont diminué le compte en litige et une a maintenu le compte en litige.

9.8 Comité sur les admissions

Le mandat du Comité sur les admissions est d'examiner toute demande d'équivalence de diplôme, de formation ou de stage, de voir à l'administration des stages de formation professionnelle, de contrôler l'admission des candidats au stage, d'accorder le titre de maître de stage, d'approuver les projets de stage, de désigner les superviseurs, d'évaluer si le stage a été effectué avec succès et de formuler les recommandations appropriées au Comité exécutif.

Le Comité a rencontré 20 candidats ayant déposé une demande d'équivalence de formation afin de faire reconnaître leurs diplômes en droit acquis hors du Québec et a fait autant de recommandations au Comité exécutif de la Chambre. De plus, 28 dossiers en équivalence de stage ont été traités; dans 27 cas, la durée des stages concernés a été réduite tandis qu'un dossier a fait l'objet d'un refus.

Au cours du dernier exercice, 194 candidats ont débuté leur stage de formation préadmission. Par ailleurs, cette période a vu 163 candidats compléter leur formation en vue de l'exercice de la profession.

Le nombre de projets de stage concrétisés a nécessité l'augmentation du nombre de sessions de formation durant le stage, soit l'organisation de 210 journées de formation (données dans le cadre du programme professionnel obligatoire) aux 14 groupes qui ont été constitués.

En octobre 2008, la Chambre des notaires a reçu 200 demandes de candidats souhaitant débuter leur stage au cours de l'année 2009.

Le Comité a autorisé à agir à titre de maîtres de stage 132 notaires afin de répondre aux besoins des nombreux stagiaires.

9.9 Comité de placements

Le Comité supervise la gestion des placements des différents fonds de la Chambre des notaires du Québec.

La valeur marchande de l'ensemble des placements des trois fonds de la Chambre des notaires a subi une dépréciation importante en 2008-2009. Alors qu'au 31 mars 2008, l'écart entre la valeur marchande et le coût d'acquisition des placements était de -2,4 millions de dollars, au 31 mars 2009, cet écart était de -19 millions de dollars. En conséquence de cette dépréciation, le taux de rendement de l'ensemble des placements de la Chambre a été de -16,2 % pour la période d'avril 2008 à mars 2009. Ce rendement en est un de deuxième quartile lorsque nous le comparons avec la performance obtenue par d'autres gestionnaires pour des portefeuilles de placements comparables.

Malgré cette contre-performance qui s'explique par la faiblesse des marchés en cette période de crise économique mondiale, les placements ont quand même généré des revenus de plus de 3,5 millions de dollars.

Les portefeuilles de placements du Fonds général et du Fonds d'indemnisation se composent essentiellement de liquidités et d'obligations à court terme et à moyen terme. Les rendements obtenus par ces deux fonds ont été respectivement de 1,71 % et de 1,81 %, comparativement à 5,25 % et 5,17 % en 2007-2008. Même si les rendements sont positifs, il s'agit d'une contre-performance importante pour le gestionnaire d'obligations, puisque le rendement des indices de référence a été de 5,35 % en 2008-2009. Pour cette raison, et compte tenu également des changements organisationnels importants survenus chez ce gestionnaire, le Comité de placements a procédé à un appel d'offres pour un gestionnaire spécialisé en gestion de titres à revenu fixe.

Une recommandation de changement de gestionnaire spécialisé dans la gestion des titres à revenu fixe a été présentée au Comité exécutif de la Chambre.

Une analyse des politiques de placement a été faite par le Comité de placements, et ce, en collaboration avec les conseillers en placement du Comité et une recommandation a été présentée au Comité exécutif dans le but de modifier l'approche de gestion des titres à revenu fixe, qui était une approche de gestion active, vers une approche de gestion indicielle.

Le Comité de placements a assumé son rôle de supervision de la gestion des placements en rencontrant les gestionnaires de placements et en se faisant conseiller par des spécialistes de la gestion d'actif.

Dès le début de la nouvelle année financière 2009-2010, le Comité de placements verra à la mise en application des politiques de placement modifiées et également au transfert des fonds vers le nouveau gestionnaire de placement choisi pour la gestion des titres à revenu fixe.

9.10 Comité de la formation continue

Le mandat du Comité de la formation continue est de proposer les objectifs et les orientations générales du programme de formation continue de la Chambre des notaires du Québec.

Au cours de l'exercice financier visé par le présent rapport, les membres du Comité ont présenté leurs recommandations concernant le contenu des sessions de mars 2009 et d'avril 2010 des cours de perfectionnement du notariat.

En ce qui concerne la formation continue obligatoire et en vertu des critères établis par le *Règlement sur la formation continue obligatoire des notaires*, le Comité a traité 83 demandes de reconnaissance dont 82 ont été reconnues et une a été refusée.

9.11 Comité de retraite

Le Comité de retraite administre le régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec conformément au règlement et à la loi en vigueur.

Le Comité a rencontré cinq fois le gestionnaire des placements de la caisse de retraite. Le rendement global de la caisse pour l'année terminée le 31 décembre 2008 a été de -13,3 %. Cette performance négative se compare au rendement médian des caisses de retraite qui a été de -16,3 % pour 2008. Comme conséquence de cette baisse de valeur des placements de la caisse de retraite, l'actif net de la caisse de retraite des employés de la Chambre des notaires et de Notarius a diminué de 1,3 millions de dollars.

Le Comité a adopté les états financiers de la caisse pour l'année 2007 et produit la déclaration annuelle de renseignements à la Régie des rentes du Québec.

Une lettre de crédit, au montant de 403 500 $, a été remise au Comité de retraite par la Chambre des notaires afin de garantir le paiement du déficit de solvabilité constaté par l'actuaire lors de l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2006.

Par ailleurs, une modification a été apportée au *Règlement du régime de retraite* par le Comité exécutif de la Chambre afin de permettre la participation du président de la Chambre.

Enfin, deux formations ont été données aux membres du Comité. La première portait sur « L'investissement guidé par le passif » et la deuxième, sur « L'impact d'une crise financière sur le financement des régimes de retraite ».

9.12 Comité de vérification

Le Comité de vérification a comme responsabilités principales d'assister le Bureau dans l'examen de l'information financière de l'Ordre ainsi que dans la surveillance et l'évaluation de la portée, de l'application et de l'intégrité de ses systèmes d'information financière.

Le Comité a recommandé au Conseil d'administration l'adoption des états financiers de la Chambre des notaires pour l'exercice financier 2007-2008. De plus, il a recommandé la nomination des vérificateurs pour l'exercice financier 2008-2009.

En raison de la baisse importante des revenus provenant des ententes sur les comptes généraux en fidéicommis, le Comité de vérification a accordé une attention spéciale au suivi des dépenses. À cet effet, le Comité de vérification a pris connaissance des décisions du Conseil d'administration de la Chambre visant à réduire les budgets autorisés en 2008-2009 afin de pouvoir terminer cet exercice financier avec un surplus.

Lors de l'analyse des prévisions budgétaires pour 2009-2010, le Comité de vérification s'est assuré du respect des recommandations faites par le Conseil d'administration pour réduire les dépenses. Le Comité de vérification a recommandé au Conseil d'administration l'adoption de prévisions budgétaires de 3,6 millions de dollars déficitaires pour l'exercice financier 2009-2010, ce déficit s'expliquant en grande partie par la baisse des revenus provenant des intérêts sur les soldes des comptes généraux en fidéicommis. Les dépenses consolidées prévues pour 2009-2010 seront de 5,3 % inférieures à celles des prévisions budgétaires de l'exercice financier 2008-2009.

Comme les vérificateurs actuels de la Chambre des notaires en sont à leur sixième mandat consécutif, le Comité de vérification a procédé à un appel d'offres de service afin de pouvoir recommander le choix de nouveaux vérificateurs pour l'exercice financier 2009-2010. La recommandation du choix des nouveaux vérificateurs a été présentée au Comité exécutif. C'est l'Assemblée générale annuelle qui désignera les vérificateurs.

9.13 Comité sur la rémunération

Le mandat de ce Comité est de faire des recommandations au Conseil d'administration sur la rémunération du président, les jetons de présence, les honoraires payés aux membres de comités ou de groupes de travail et sur les allocations versées aux administrateurs ou aux membres des différents comités et groupes de travail.

Au cours du dernier exercice, le Comité a acheminé une recommandation au Conseil d'administration afin de modifier la politique de rémunération des superviseurs de stages. Cette recommandation visait à actualiser la rémunération de base payée pour chacun des stagiaires à superviser et à définir les critères pour le paiement d'une prime d'éloignement aux superviseurs.

Le Comité a également recommandé une façon de gérer le paiement de demi-jetons de présence pour des situations exceptionnelles et selon des critères précis.

Enfin, le Comité a proposé au Comité exécutif une méthode pour aider les membres du Comité exécutif à faire l'évaluation annuelle du directeur général de la Chambre.

9.14 Comité de la veille juridique notariale

Le mandat du Comité de la veille juridique notariale est de créer des groupes d'experts pour chacun des grands secteurs du droit notarial (affaires, immobilier, successions, procédures non contentieuses, sûretés, droit agricole et environnement) afin de s'assurer que l'Ordre demeure à la fine pointe des changements juridiques qui y surviennent. Le Comité coordonne les travaux de ces groupes.

Le Comité donne l'occasion à des praticiens et à des théoriciens de tous les domaines d'échanger et de collaborer. Les professeurs sont heureux d'en apprendre ainsi sur la réalité des praticiens et ces derniers sont toujours curieux de connaître les points de vue des penseurs du droit.

Plusieurs problèmes spécifiques ont été l'objet d'échanges au cours du dernier exercice. Ainsi, en ce qui concerne les procédures non contentieuses, le Comité a constaté le fait que la pratique n'est pas uniforme à l'échelle de la province quant à la procédure devant notaire ou devant le tribunal en matière de vérification de testament. Dans certains districts, on exige que le testament soit signifié aux successibles alors que dans d'autres, seules les personnes mentionnées au testament doivent en avoir connaissance. Des recommandations ont été faites aux instances de l'Ordre en vue d'une uniformisation de la pratique.

On retrouve la même inconsistance en matière de tutelle dative lorsque le tribunal est appelé à nommer un tuteur et un conseil de tutelle. Dans certaines régions, il faut d'abord constituer le conseil de tutelle afin qu'il se prononce ensuite sur la nomination du tuteur. Ailleurs, les personnes formant le conseil de tutelle et le tuteur sont nommés simultanément. Une recommandation a donc été acheminée aux instances concernées afin d'uniformiser la procédure.

Quant au droit des entreprises, une étude a été préparée à l'intention du législateur fédéral sur son projet d'harmonisation du droit des sociétés par actions et du droit civil. Des échanges ont également eu lieu sur l'exercice illégal par certains membres des ordres de comptables en matière de droit corporatif; les membres du Comité ont pris note d'une étude parallèle sur ce sujet réalisé par les membres d'un autre comité, lequel devait soumettre son rapport au cours du troisième trimestre 2009. On s'est interrogé sur la représentativité défaillante des personnes morales, espérant que le nouveau *Règlement sur la tenue des études et des dossiers des notaires* comblera les lacunes sur ce plan. De même, en matière de droit des sûretés, le projet de *Loi sur le transfert des valeurs mobilières* et *autres actifs* a été l'objet d'échanges.

En droit immobilier, le Comité s'est inquiété du fait que les notaires n'ont souvent accès qu'à un certificat de localisation concernant la partie privative à être vendue, certificat dont l'utilité est extrêmement limitée. Cette question sera soumise pour analyse aux membres du groupe de travail sur la copropriété.

D'autres sujets ont aussi fait l'objet de recommandations aux autorités de la Chambre en vue d'interventions plus politiques. Quatre amendements législatifs proposés au *Code civil du Québec* ont fait l'objet de discussions lors d'une rencontre entre la Chambre des notaires et le ministère de la Justice du Québec.

Enfin, un suivi est fait de toutes les questions examinées par les membres, en vue d'un résultat conforme aux besoins de la pratique.

9.15 Comité sur le regroupement

Le mandat de ce Comité est de proposer des actions ou des activités au Conseil d'administration de l'Ordre afin de susciter et de favoriser le regroupement des études notariales.

Au cours du dernier exercice, le programme de regroupement a été mis à jour afin de l'adapter à la réalité notariale. Les changements apportés permettent désormais toute forme de regroupement et assurent aux notaires un suivi encadré par des experts qui sont évalués selon leurs résultats. Une politique de confidentialité pour les dossiers subventionnés a également été définie dans le cadre de ce programme. Pour l'exercice 2008-2009, 20 nouveaux dossiers ont été ouverts comparativement à sept pour l'exercice précédent.

9.16 Comité jeunesse

Le mandat du Comité jeunesse est de promouvoir la position des jeunes notaires face aux dossiers qui retiennent l'attention de l'Ordre et de favoriser également les occasions d'échanges entre les jeunes notaires.

Au cours du dernier exercice financier, et à la demande du Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec, le Comité jeunesse a débuté l'organisation du Sommet de la jeunesse. L'objectif de cet événement est d'identifier les préoccupations des jeunes notaires pour ensuite formuler des recommandations qui favoriseront notamment la liaison, le soutien et le transfert entre les différentes générations. Depuis l'automne 2008, le Comité s'est rencontré à plusieurs reprises afin de préparer les rencontres régionales. Un site Internet a également été conçu pour mieux informer les notaires.

De février à avril 2009, des membres du Comité ont visité les districts électoraux pour rencontrer les jeunes notaires (0-10 ans). Ils ont discuté notamment de l'intégration à la profession, de leurs relations professionnelles et de leurs objectifs de carrière. Quelque 250 jeunes notaires ont participé à ces rencontres qui ont pris la forme de dîner-causerie. La deuxième étape du projet consiste à solliciter l'opinion des notaires plus expérimentés afin de renforcer les conclusions de la tournée provinciale. Au printemps 2009, des rencontres individuelles auront lieu avec une dizaine de notaires provenant de tous les milieux afin d'intégrer leur opinion au rapport final. Enfin, les résultats du Sommet de la jeunesse seront présentés au Congrès triennal de la Chambre des notaires, au Lac Leamy, en octobre 2009.

9.17 Comité du congrès

Le Comité est responsable de l'organisation du congrès triennal de l'Ordre. Il achemine ses recommandations aux instances de l'Ordre quant au thème, au programme ainsi qu'au choix des conférenciers invités. Il contribue à l'élaboration des stratégies et des activités publicitaires destinées à promouvoir l'événement auprès de l'ensemble des notaires.

À l'automne 2008, le Comité du congrès a amorcé ses premiers travaux visant à identifier la thématique de cet événement qui aura lieu les 29, 30 et 31 octobre 2009, au Lac Leamy. En août 2009, les notaires recevront le programme détaillé de l'événement, qui sera essentiellement consacré à trois questions d'actualité pour la profession : les tendances et les perspectives du marché immobilier québécois, la présentation d'un nouveau programme mis au point par l'Ordre pour transformer le service à la clientèle en une « expérience-client » inoubliable et, enfin, la place des jeunes au sein de la profession alors qu'on y dressera le bilan du Sommet de la jeunesse, qui a eu lieu au cours de la dernière année.

9.18 Comité visant au rapprochement des notaires œuvrant en milieux non traditionnels

En septembre 2008, lors de sa première réunion, soucieux d'en arriver rapidement à des actions concrètes, le Comité a convenu de concentrer ses réflexions sur trois axes de préoccupations prioritaires : 1) la relève et le stage 2) la reconnaissance et le réseautage 3) la formation continue et l'information juridique. Pour mener à terme leurs travaux, les membres du Comité se sont donc subdivisés en trois sous-comités mandatés pour proposer un plan d'action précis pour chaque axe identifié.

Afin de mieux cerner les attentes et les réalités des membres œuvrant en milieux non traditionnels, un sondage a été réalisé auprès de tous ces notaires. Les résultats de cette enquête auront permis aux trois sous-comités d'identifier plus aisément des pistes de solutions et d'action concrètes et réalistes. Le fruit de tous ces travaux, qui prendra la forme de recommandations, sera soumis aux instances de l'Ordre pour décision en juin 2009. Par la suite, ces recommandations feront l'objet d'un plan d'action et de mesures qui devraient permettre à l'Ordre de mieux répondre aux attentes et aux besoins professionnels des notaires œuvrant en milieux non traditionnels.

9.19 Comité consultatif du Centre d'expertise en droit immobilier

Ce Comité a pour mandat de contribuer à la réalisation du plan d'action en droit immobilier adopté par le Conseil d'administration de l'Ordre. Ce plan d'action repose sur deux axes principaux : le repositionnement des notaires dans le traitement des dossiers et le repositionnement du notariat en droit immobilier.

Au cours du dernier exercice, le Comité a transmis au Conseil d'administration de l'Ordre les conclusions d'une enquête menée par la firme Ipsos Décarie sur la perception des clients à l'égard des services professionnels des notaires en droit immobilier. Cette enquête a été à l'origine d'un projet ambitieux basé sur l'expérience-client, en collaboration avec la Direction des communications et le service de la formation.

De plus, le Comité a contribué aux travaux dans les dossiers de la réforme du Registre foncier, des relations avec les institutions financières et du déploiement du plan d'action sur l'assurance de titres.

9.20 Groupe de travail sur la réforme de la formation notariale

Ce groupe de travail a été formé pour faire suite à la signature du protocole relatif à la réforme de la formation notariale, le 29 septembre 2008, entre la Chambre des notaires du Québec et les facultés de droit qui offrent un programme de droit notarial. Aux termes de ce protocole, les facultés de droit s'engagent, en partenariat avec l'Ordre, à effectuer les travaux menant à l'actualisation de la formation et à l'intégration des stages.

Les membres du groupe de travail ont présenté au président de l'Ordre et aux doyens des facultés de droit un premier état d'avancement de leurs travaux, le 1er décembre 2008.

Le 12 février 2009, le groupe de travail a déposé un rapport intérimaire contenant notamment leurs propositions pour la bonification des programmes de droit notarial actuels et la création d'un microprogramme de 2e cycle en droit notarial avec stage.

10. Principales résolutions du Conseil d'administration de l'Ordre

Outre les résolutions présentées dans cette section, le Conseil d'administration prend de nombreuses décisions touchant la protection du public et comportant des informations nominatives et confidentielles qui ne peuvent être reproduites dans le présent rapport.

Sur propositions dûment appuyées, il a été résolu :

Que le Conseil d'administration requiert une analyse en vue de lui soumettre un rapport identifiant des pistes pouvant mener à une modification des modalités d'élection des membres du Comité administratif.
BUR-46-16-6.1

Que dans le cadre du dossier de la réforme de la formation préadmission, sur recommandation du Comité exécutif, le Conseil d'administration mandate le président de signer le protocole d'entente avec les universités afin de mettre en place le plan transitoire visant l'actualisation de la formation du diplôme de droit notarial.
BUR-47-1-8.2

Que sur recommandation du Comité exécutif, le Conseil d'administration approuve la proposition des comités à être formés pour le 47e Triennat, telle que modifiée.
BUR-47-1-11

Que le Conseil d'administration nomme M. Jean-Paul Morin, administrateur nommé au Conseil d'administration par l'Office des professions du Québec pour siéger au Comité du Fonds d'indemnisation.
BUR-47-1-11.1

Que le Conseil d'administration mandate le président de finaliser les démarches entreprises auprès des institutions financières afin qu'il y ait une standardisation et une synchronisation entre les demandes de solde des notaires et les relevés émis par les institutions financières, dans le respect des rôles et responsabilités de chaque intervenant à la transaction, et ce, au plus tard le 31 décembre 2008.

Que la Chambre des notaires adopte une politique indiquant aux notaires de procéder systématiquement à la retenue des fonds jusqu'à la publication de la radiation de la garantie du prêteur qui n'a pas transmis de relevé conforme à la nouvelle pratique.

Que le président effectue les démarches nécessaires auprès des institutions financières pour que, dans les 30 jours de la réception du paiement par celles-ci, conformément à l'état de compte certifié, ces dernières s'engagent, si le paiement est honoré, à signer toute mainlevée ou quittance ou à fournir aux notaires une délégation de signature à cette fin, et ce, dans le même délai, soit 30 jours.
BUR-47-2-3.2

Que le Conseil d'administration adopte les modifications au *Règlement sur la comptabilité en fidéicommis des notaires*, au *Règlement sur la tenue des dossiers des études des notaires* et au *Code de déontologie des notaires* et qu'elles soient ensuite transmises aux notaires conformément à l'article 95.3 du *Code des professions*.
BUR-47-2-3.7

Que le Conseil d'administration entérine la réalisation d'un Sommet de la jeunesse, tel que présenté.
BUR-47-2-3.13

Que le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec nomme la firme Harel Drouin-PKF, s.e.n.c.r.l. à titre de vérificateur du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2008.
BUR-47-2-5

Que le Conseil d'administration de l'Ordre ajoute l'Association professionnelle des notaires du Québec (APNQ) à la liste des organismes, des établissements d'enseignement et des institutions spécialisées dont il reconnaît l'ensemble des activités de formation, compte tenu que les activités offertes par cet organisme remplissent les critères énumérés au troisième alinéa de l'article 5 du *Règlement sur la formation continue des notaires*.
BUR-47-2-6

Que le Conseil d'administration entérine les recommandations du Comité administratif en ce qui concerne la composition et les mandats des comités du XLVIIe Triennat.
BUR-47-2-9

Que le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec entérine les recommandations du Conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec et qu'à compter du 1er janvier 2009, le texte introductif de l'article 2.04 des Conditions générales, édition 2009, soit modifié.

Que le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec entérine les recommandations du Conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec pour que le Programme de fin de pratique soit reconduit à compter du 1er janvier 2009.

Que le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec entérine les recommandations du Conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec pour qu'aucune franchise ne soit exigible pour les réclamations assujetties aux programmes du régime collectif d'assurance-responsabilité professionnelle postérieurs à 2000, à l'exception du cas suivant :

- Les protections du programme d'assurance de base (notaire et S.A.R.L.) et du programme de fin de pratique sont assorties, pour le programme 2009, d'une franchise de 3 000 $ par sinistre, pour toute réclamation concernant un dossier nécessitant la rédaction, la réception ou la publication d'un acte de correction ou nécessitant l'intervention du tribunal pour procéder à une telle correction.

BUR-47-3-4.1

Que le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec augmente l'enveloppe globale de rémunération des administrateurs du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec, incluant la rémunération de la présidente, de 68 400 $ à 100 000 $.
BUR-47-3-4.3

Que le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec, après avoir été informé des commentaires émis par les membres de l'Ordre, adopte le *Règlement modifiant le Règlement sur la comptabilité en fidéicommis des notaires*.

Que le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec, après avoir été informé des commentaires émis par les membres de l'Ordre, adopte le *Règlement remplaçant le Règlement sur la tenue des dossiers et des études des notaires*.

Que le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec, après avoir été informé des commentaires émis par les membres de l'Ordre, adopte le Règlement modifiant le *Code de déontologie des notaires*.
BUR-47-3-6

Que sur recommandation du Comité de vérification, le Conseil d'administration adopte les états financiers annuels vérifiés pour l'exercice financier 2007-2008 incluant le bilan, l'état des résultats, l'état de l'évolution des soldes de fonds ainsi que l'état des flux de trésorerie, tels que présentés.

Que sur recommandation du Comité de vérification, le Bureau de la Chambre des notaires recommande à l'Assemblée générale des notaires la nomination de la firme Harel, Drouin PKF, s.e.n.c.r.l., comptables agréés, comme vérificateurs pour l'exercice financier 2008-2009 et que la fixation de leur rémunération soit laissée à la discrétion du Comité administratif.
BUR-47-3-11

Que la cotisation annuelle régulière de l'Ordre des notaires du Québec pour l'exercice financier débutant le 1er avril 2009 et se terminant le 31 mars 2010 soit établie à 500 $.

Que la cotisation aux fins de payer les dépenses dues au Fonds d'indemnisation de la Chambre des notaires pour l'exercice financier débutant le 1er avril 2009 et se terminant le 31 mars 2010 soit établie à 0 $.

Que pour l'exercice financier débutant le 1er avril 2009 et se terminant le 31 mars 2010, une cotisation spéciale de 150 $ soit décrétée pour un projet de publicité.

Que pour l'exercice financier débutant le 1er avril 2009 et se terminant le 31 mars 2010, une cotisation spéciale de 25 $ soit décrétée pour le Programme d'aide aux notaires (PAN).

Que le Conseil d'administration fixe au vendredi 7 novembre 2008 à 17 h, la date de l'Assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre, qui se tiendra à Québec.

Qu'une assemblée générale spéciale des membres de la Chambre des notaires soit aussi convoquée pour le vendredi 7 novembre 2008 à 17 h 30 aux fins d'approuver les montants des cotisations spéciales pour l'exercice 2009-2010 décrétées par le Conseil d'administration de la Chambre des notaires, soit une cotisation spéciale de 150 $ pour un projet de publicité et une cotisation spéciale de 25 $ pour le Programme d'aide aux notaires (PAN).
BUR-47-3-14

Que le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec rejette la proposition d'en appeler du jugement de la Cour supérieure rendu par la juge Hélène Le Bel, le 30 octobre 2008.
CAD-47-4-2

Que le Conseil d'administration établisse les règles de formation et les modalités de fonctionnement du Comité sur les admissions de la façon suivante, à savoir :

- Le Comité est formé d'au moins cinq (5) membres.
- Le quorum du Comité est fixé à trois (3) membres.
- À la première séance du Comité, les membres choisissent parmi eux, le cas échéant, un président, un vice-président et un secrétaire.
- Au besoin, les membres du Comité peuvent nommer un ou plusieurs secrétaires adjoints qui exercent les mêmes fonctions que le secrétaire.
- Si le nombre de membres du Comité le permet, il peut siéger en divisions composées d'au moins cinq (5) membres dont le président ou le vice-président ou un autre membre du Comité désigné par les membres de la division comme président de division. Le quorum du Comité siégeant en divisions est fixé à trois (3) membres.
- Les membres du Comité demeurent en fonction, à l'expiration de leur mandat, jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés par le Conseil d'administration.

CAD-47-5-6.5

Qu'à la suite du rapport du comité ad hoc sur la situation économique et la présentation de la situation financière et des orientations budgétaires, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité exécutif, adopte le plan de restructuration pour l'exercice financier 2008-2009 proposé par le comité ad hoc sur la situation économique et lui confie le mandat d'élaborer les budgets pour l'exercice financier 2009-2010 dans l'esprit des recommandations et orientations proposées.

Que le Conseil d'administration approuve l'augmentation des tarifs proposés pour les registres de la Chambre des notaires du Québec.
CAD-47-5-7.3.2

Qu'à la suite de la présentation du projet de communication et de formation relatif au repositionnement du notaire dans l'immobilier, le Conseil d'administration approuve, tel que présenté, le volet formation structurante du projet Repositionnement du notaire dans l'immobilier, avec un modèle d'évaluation y afférent, mais modifie l'échéancier afin que le Congrès 2009 de l'Ordre devienne le forum de diffusion et de promotion du contenu de cette formation auprès des notaires.

Que le Conseil d'administration reporte sa décision quant au volet communication, publicité et subvention au public, jusqu'à ce que le contexte économique s'y prête.
CAD-47-5-8.2.1

Que sur recommandation du Comité exécutif, le Conseil d'administration adopte le plan d'action découlant du projet de *Règlement sur les normes de pratique du notaire en matière d'assurance de titres*, tel que présenté.
CAD-47-5-8.3

Que sur recommandation du Conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle, le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec nomme M. Jean Robichaud, directeur, Gestion des comptes des déposants à la Caisse de dépôt et placement du Québec, pour siéger à titre d'administrateur du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec pour la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2011.

Que sur recommandation du Conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle, le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec nomme Me Charlaine Bouchard, notaire à Québec, pour siéger à titre d'administrateur du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec pour la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2011.

Que sur recommandation du Conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle, le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec nomme Me Mario Desnoyers, notaire à Gatineau, pour siéger à titre d'administrateur du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec pour la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2011.
CAD-47-5-9.2

Qu'à la suite du rapport présenté, le Conseil d'administration adopte comme mode d'élection des membres du Comité exécutif un vote en trois tours de scrutin.
CAD-47-5-10

Qu'à la suite de la volonté du Curateur public de procéder à la révision des dispositifs de protection des personnes vulnérables en collaboration avec la Chambre des notaires du Québec, le Conseil d'administration forme un groupe de travail composé de Me Anne Marie Lachapelle, notaire à Joliette, et de Me Manon Tousignant, notaire à Saint-Georges, sous la responsabilité de Me Michel Beauchamp, notaire à Montréal et représentant de la Chambre des notaires auprès du Curateur public et dont le mandat serait de présenter la position officielle de la Chambre ainsi que ses recommandations concernant le processus de révision.
CAD-47-6-4.10

Que le Conseil d'administration approuve le plan d'orientations et d'action prioritaires 2009-2010, tel que présenté par le directeur général.
CAD-47-6-5.2

Que sur recommandation du Comité de vérification et du Comité exécutif, le Conseil d'administration adopte les orientations et prévisions budgétaires détaillées pour l'exercice financier 2009-2010, telles que présentées.

Que le Conseil d'administration entérine que les charges associées au service 1 800-NOTAIRE soient prises à même les fonds affectés du Fonds d'études notariales dans l'enveloppe des projets publics.
CAD-47-6-5.4

Que le Conseil d'administration adopte, dans les deux langues, le projet de *Règlement sur les normes de pratique du notaire en matière d'assurance de titres*, tel que présenté.
CAD-47-6-7

Que le Conseil d'administration adopte le *Règlement modifiant le Règlement sur les registres de la Chambre des notaires du Québec*.
CAD-47-6-8.1

11. Principales résolutions du Comité exécutif

Le Comité exécutif de l'Ordre prépare la plupart des dossiers soumis au Conseil d'administration. Afin d'éviter les redondances, plusieurs décisions ne sont pas reproduites dans cette section du rapport annuel. De plus, comme le Comité exécutif prend de nombreuses décisions touchant la protection du public et comportant des informations nominatives et confidentielles, ces décisions ne peuvent donc être reproduites dans ce rapport.

Sur propositions dûment appuyées, il a été résolu :
Que sur recommandation du Comité de sélection, le Comité exécutif nomme Me Johanne Pelletier, notaire à Montréal, au poste de chef de service – formation et développement à la Direction du développement de la profession et que la date d'entrée en fonction de Me Pelletier soit déterminée par le directeur général.
CA-46-55-5.1

Que le Comité exécutif adopte le programme de la planification stratégique de la Direction de la protection du public, tel que présenté.
CA-46-55-5.3

Que le Comité exécutif prenne acte d'un projet de convention entre le Barreau du Québec et la Chambre des notaires du Québec visant le partage des développements informatiques et requiert que les directeurs généraux de la Chambre des notaires du Québec et du Barreau du Québec clarifient certains éléments de la convention, notamment quant au partage des développements informatiques relatifs au Tableau de l'Ordre.
CA-46-55-5.5

Qu'à la suite de la mise en œuvre de l'axe III du Plan d'action 2008-2011 intitulé « Gestion de la carrière et de la retraite » et des deux soumissions présentées, le Comité exécutif opte pour la firme André Fillion et Associés inc. concernant des services d'accompagnement pour les notaires en gestion de carrière et des programmes de préparation à la retraite sous réserve d'obtenir de l'information concernant le volet « Évaluation financière d'un greffe ».
CA-46-55-6.2

Que le Comité exécutif entérine les subventions du Fonds d'études notariales pour l'exercice financier 2008-2009, soit une contribution de 13 669 198 $ au Fonds général pour les activités régulières, une contribution de 2 025 000 $ pour les activités du plan d'action 2008-2011, une contribution de 145 000 $ pour les activités du plan immobilier et une contribution de 1 546 283 $ pour les activités du plan stratégique des technologies. Ces contributions seront effectuées par versements mensuels au Fonds général de la Chambre des notaires.

Que le Comité exécutif entérine la subvention du Fonds d'études notariales de 1 000 000 $ au Fonds d'indemnisation de la Chambre des notaires du Québec. Cette contribution sera effectuée par un versement au Fonds d'indemnisation de la Chambre des notaires au début de l'exercice financier 2008-2009.

Le tout conformément aux objets du Fonds d'études notariales.
CA-46-55-7.3

Que la Chambre des notaires du Québec accorde un Mérite du CIQ à Me Christine Gagnon, notaire à Québec, pour son apport à la profession.
CA-46-55-9.3

Le Comité exécutif est informé de la démission de Me Jean Paul Dutrisac, notaire à Québec, à titre de membre du Conseil général de l'Union internationale du notariat latin (UINL) et propose Me Maurice Piette, notaire à Montréal, pour le remplacer.
CA-46-55-9.4

Que le Comité exécutif mandate le président de communiquer avec le Barreau du Québec pour établir un partenariat concernant le projet « Apology Act » afin de préparer un rapport conjoint en vue de le soumettre au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ).
CA-46-55-10.2

Que le Comité exécutif délègue Me Maurice Piette, notaire à Montréal, ou en son remplacement Me Hugo Couturier, notaire à Sorel-Tracy, pour représenter l'Association du notariat francophone aux travaux de la 6e Conférence francophone des organisations internationales non gouvernementales et autres organisations de la société civile (OING/OSC) à Caraquet du 15 au 17 mai 2008.
CA-46-56-2.3

Que sur recommandation du Comité de sélection, le Comité exécutif nomme Me Martin Breton, notaire à Montréal, au poste d'inspecteur et que la date d'entrée en fonction de Me Breton soit déterminée par le directeur général.
CA-46-56-3.1

Que le Comité exécutif entérine la proposition du directeur général eu égard au mandat qui lui a été confié dans le cadre du dossier de la planification stratégique des technologies afin d'assurer un meilleur arrimage des deux organisations, soit la Chambre des notaires du Québec et Notarius, pour faire de ce projet un succès et le mandate d'effectuer les transformations nécessaires pour sa réalisation. De plus, le Comité exécutif requiert du directeur général des comptes rendus réguliers relativement à ce dossier.
CA-47-1-2

Que le Comité exécutif recommande au Bureau l'adoption d'un dépliant expliquant les tenants et aboutissants de l'hypothèque légale de la construction, des risques qui en découlent et des façons de se protéger et d'une déclaration signée détachable contenue à la fin du dépliant dont l'original est conservé dans le dossier du notaire.

Que le Conseil d'administration mandate les autorités afin de définir les meilleurs réseaux de déploiement de ce dépliant.
CA-47-2-3.4

Que sur recommandation du Comité de sélection, le Comité exécutif recommande au Conseil d'administration la nomination de Me Jean-François Malo, notaire à Montréal, au poste de directeur de l'Inspection professionnelle.

Que le Comité exécutif nomme Me Judith Desmarais, notaire à Montréal, à titre de secrétaire adjoint des Comités de discipline, de révision et du Fonds d'indemnisation et Me Sylvie Bédard, notaire à Montréal, à titre de conciliateur des comptes et secrétaire du Comité d'arbitrage, et ce, afin d'assurer la polyvalence du personnel relié à la discipline, à la révision, à l'indemnisation et à la conciliation.
CA-47-2-4.1

Que le Comité exécutif renouvelle, pour 2008-2009, la commandite de la Chambre des notaires au montant de 70 000 $ accordée à Canal Vox pour la réalisation d'une émission intitulée « Mêlez-vous de vos affaires », le tout tel que présenté.
CA-47-2-4.3

Que le Comité exécutif recommande au Conseil d'administration que le président procède, à compter de la fin du mois d'août 2008, à une tournée des régions afin d'informer les notaires sur le dossier de l'assurance de titres.

Que l'adoption du *Règlement sur les normes de pratique du notaire en matière d'assurance de titres* soit reportée à la réunion du Conseil d'administration du mois de septembre 2008.

Qu'un rapport pour décision finale soit déposé à la réunion du Conseil d'administration du mois de septembre 2008.
CA-47-2-5

Que le Comité exécutif recommande au Conseil d'administration de créer, pour une durée de trois ans, un fonds de recherche destiné aux facultés de droit afin de promouvoir les projets de recherche juridique en lien avec le notariat et rencontrant l'un des objets pour lesquels une subvention du Fonds d'études notariales peut être accordée et de statuer sur les sommes non utilisées par une faculté.
CA-47-2-8.1

Que le Comité exécutif recommande au Conseil d'administration de revoir l'organisation de ses réunions de la façon suivante, à savoir : la tenue de cinq réunions du Conseil par année, de deux jours chacune, à des périodes fixes de l'année soit aux mois d'avril, de juin, de septembre, de novembre et de février.
CA-47-3-4.2

Que le Comité exécutif approuve l'arrimage de l'inspection professionnelle au cadre de gestion de la sécurité et mandate le directeur général de mettre en place les trois phases d'intégration ainsi que l'embauche, dès à présent, d'un auditeur technologique.
CA-47-3-5.3

Que sur recommandation du Comité de vérification, le Comité exécutif recommande au Conseil d'administration d'adopter les états financiers annuels vérifiés pour l'exercice financier 2007-2008, incluant l'état des résultats, le bilan, l'évolution des soldes de fonds ainsi que le flux de trésorerie, tels que présentés.

Que sur recommandation du Comité de vérification, le Comité exécutif recommande au Conseil d'administration de recommander à l'Assemblée générale des notaires la nomination de la firme Harel Drouin PKF s.e.n.c.r.l, comptables agréés, pour la vérification des états financiers de l'exercice 2008-2009.

Que sur recommandation du Comité de vérification, le Comité exécutif adopte les nouvelles recommandations de l'Institut des comptables agréés concernant les instruments financiers et que, par conséquent, les placements de la Chambre des notaires soient comptabilisés comme des instruments financiers disponibles à la vente et qu'ils soient présentés à la juste valeur marchande. Cette méthode sera appliquée à compter de l'exercice financier 2007-2008.
CA-47-3-7

Que le Comité exécutif désigne Me Alain Turcotte, notaire à Montréal, président du Comité de retraite, Me Guylaine Lebel, notaire à Québec, vice-présidente et M. Bertrand Lortie, secrétaire.
CA-47-3-12.2

Que sur recommandation du Comité de sélection, le Comité exécutif nomme Me Annie Auger, notaire à Laval, au poste de secrétaire adjoint à la Direction des services juridiques et que la date d'entrée en fonction de Me Auger soit déterminée par le directeur général.
CA-47-6-3.4

Que le Comité exécutif accorde, à même le Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 10 000 $ pour la tenue de la 9e Conférence mondiale de la FIV sur le vieillissement et l'Expo Vieillissement et Design qui aura lieu au Palais des Congrès, à Montréal, du 4 au 7 septembre 2008.
CA-47-6-4.1

Que le Comité exécutif entérine le projet de protocole relatif au Fonds de recherche destiné aux facultés de droit tel que modifié et mandate le président de terminer les discussions avec les universités concernées et de procéder à la signature dudit protocole.
CA-47-7-4.2

Que le Comité exécutif recommande au Conseil d'administration l'adoption, dans les deux langues, du projet de *Règlement sur les normes de pratique du notaire en matière d'assurance de titres*, tel que modifié.
CA-47-7-7.2

Que le Comité exécutif maintienne que les cours de perfectionnement du notariat suivent la séquence suivante : Québec au printemps et Montréal à l'automne.
CA-47-7-10.3

Que le Comité exécutif désigne Me Daniel Tousignant, notaire à Sherbrooke, vice-président et Me Judith Desmarais, notaire à Montréal, secrétaire du Comité d'arbitrage des comptes d'honoraires des notaires.
CA-47-7-14.1

Qu'en application de l'article 65 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et de la prochaine convention entre l'Autorité des marchés financiers et la Chambre des notaires du Québec, l'Ordre exige des notaires qu'elle autorise à porter le titre de planificateur financier qu'ils suivent un minimum de 15 heures de formation continue obligatoire en planification financière intégrée sur une période de référence de deux ans comme suit :

Que jusqu'au 31 mars 2010, ses membres autorisés à utiliser le titre de planificateur financier doivent suivre un minimum de 30 heures de formation continue sur une base biennale, dont 15 heures en planification financière intégrée.

Qu'à compter du 1er avril 2010, ses membres autorisés à utiliser le titre de planificateur financier devront suivre un minimum de 40 heures de formation continue sur une base biennale, dont 15 heures en planification financière intégrée.

Que pour la période de référence de deux ans du 1er avril 2008 au 31 mars 2010, le nombre d'heures exigées corresponde au prorata du nombre de mois complets à courir à compter de la signature de la convention jusqu'à la fin de cette période de référence.

Que la présente résolution entre en vigueur le jour de la signature de la Convention entre l'Autorité des marchés financiers et la Chambre des notaires du Québec.

Que la présente résolution rescinde la résolution CA 47 2 3.6 adoptée par le Comité exécutif lors de sa réunion tenue le 18 juin 2008.
CA-47-9-4.6

Qu'à la suite du bilan de la situation économique actuelle, le Comité exécutif forme un comité ad hoc, composé de Me André Gilbert, notaire à Val-d'Or, M. Daniel Pinard, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec, M. Bertrand Lortie, directeur général adjoint à la Direction des services administratifs, et M. Christian Tremblay, directeur général, afin d'assurer une vigie sur l'ensemble des activités et projets de la Chambre des notaires et de formuler des hypothèses de travail, le cas échéant.
CA-47-9-8.6

Que le Comité exécutif désigne Me Jean-François Malo, directeur de l'Inspection professionnelle, au poste de président du Comité d'inspection professionnelle en remplacement de Me Jean-Pierre Bertrand.
CA-47-9-10.1

Que Me Amélie Lavigne, notaire à Saint-Basile-le-Grand, et désignée par le Comité jeunesse, soit nommée au Comité du Congrès 2009.
CA-47-9-10.2

Que le Comité exécutif entérine le projet de convention entre l'Autorité des marchés financiers (AMF) et la Chambre des notaires du Québec, tel que présenté.

Que le Comité exécutif autorise le directeur général de la Chambre des notaires du Québec à signer la convention et tout autre document afférent au nom de la Chambre des notaires du Québec à intervenir avec l'Autorité des marchés financiers (AMF).
CE-47-11-3

Que sur recommandation du Comité de sélection, le Comité exécutif nomme Me Dominique Cloutier, notaire à Laval, au poste de syndic adjoint à la Direction de la protection du public et que la date d'entrée en fonction de Me Cloutier soit déterminée par le directeur général.

Que sur recommandation du Comité de sélection, le Comité exécutif nomme Me Manon Themens, notaire à Laval, au poste d'inspecteur à la Direction de la protection du public et que la date d'entrée en fonction de Me Themens soit déterminée par le directeur général.
CE-47-12-5.1

Que le Comité exécutif entérine le projet d'entente entre Bibliothèque et Archives nationales du Québec et la Chambre des notaires du Québec sujet à certaines modifications mineures à intervenir et autorise le président ou le directeur général ou le secrétaire à signer l'entente ou tout autre document y afférent au nom de la Chambre des notaires du Québec.
CE-47-12-5.3

Que le Comité exécutif entérine les modifications au rapport annuel de comptabilité en fidéicommis 2008, telles que présentées.
CE-47-12-5.5.3

Que le Comité exécutif entérine le plan d'action proposé concernant le rapprochement avec les notaires œuvrant en milieux non traditionnels.
CE-47-12-6.1

Que le Comité exécutif accorde, à même le Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de trente mille dollars (30 000 $) étalée sur une période de trois ans pour la Chaire de rédaction juridique Louis-Philippe Pigeon et désigne Me Christine Gagnon, notaire à Québec, pour représenter la Chambre des notaires auprès de cette chaire.
CE-47-12-7.1

Que le Comité exécutif nomme Me Jean Girard, notaire à St-Félicien, en remplacement de Me André Gilbert, notaire à Val d'Or, pour siéger au Comité ad hoc sur la situation économique.
CE-47-12-9.2

Que le Comité exécutif nomme Me Jean Girard, notaire à St-Félicien, et Me Maurice Paré, notaire à Sherbrooke, au Comité de la Chaire du notariat, en remplacement de Me Jean Lambert, notaire à Montréal, et de Me Denis Marsolais, président de l'Ordre.
CE-47-13-3.6

Que le Comité exécutif entérine la proposition de partenariat entre la Chambre des notaires du Québec et Educaloi et consent à un investissement financier de 200 000 $ par année, prélevé à même la réserve de 5 millions de dollars du Fonds d'études notariales.
CE-47-13-5.3

Que le Comité exécutif approuve l'augmentation de la cotisation proposée par la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada pour chaque membre de la Chambre des notaires, de 15 $ à 20 $, pour l'exercice financier 2009-2010.

Que le Comité exécutif mandate le directeur général pour assurer la récupération par la Chambre des notaires de sa contribution versée au Fonds d'indemnisation canadien pour la mobilité provinciale.
CE-47-13-5.4

Que, conformément à l'article 121 du *Code des professions*, le Comité exécutif nomme Me Pierre A. Poitevin, notaire à Saint-Pie, syndic correspondant.
CE-47-14-4

Que le Comité exécutif accorde une commandite de 30 000 $ pour la participation de la Chambre des notaires à l'événement « Les rendez-vous avec la justice », lequel se tiendra en mars 2009.
CE-47-15-4.10

Que le Comité exécutif approuve les orientations budgétaires pour l'année 2009-2010, telles que présentées.
CE-47-15-5.1.2

Qu'à la suite de la lettre des représentants de la clinique juridique de l'UQAM concernant le renouvellement de l'appui financier pour l'année 2009 de la Chambre des notaires à l'Université du Québec à Montréal pour la clinique juridique, le Comité exécutif accorde une subvention de 30 000 $ conditionnelle à la production d'un rapport sur les résultats de l'année antérieure et la supervision de la clinique par un notaire.
CE-47-15-9.2

Que le Comité exécutif consente à débourser une tranche de 5 000 $ à Notaires sans frontières Québec de la subvention de 10 000 $ qui lui a été accordée, à même le Fonds d'études notariales pour les organismes externes, pour permettre notamment la réalisation d'un stage au Cambodge.
CE-47-16-3.6

Que le Comité exécutif entérine le contrat d'entiercement de la plate-forme immobilière Assyst Immobilier entre Emergis, la Chambre des notaires du Québec et Notarius, conditionnel à la vérification du nom légal des entreprises Emergis et Telus et au mandat confié au directeur général visant à assurer la Chambre que la version du matériel déposé auprès du dépositaire est la plus récente.
CE-47-16-4.1

Que le Comité exécutif approuve le plan d'orientations et d'action prioritaires 2009-2010, tel que présenté par le directeur général et en recommande la présentation au Conseil d'administration.
CE-47-16-5

Que le Comité exécutif de la Chambre des notaires du Québec approuve, tel que présenté, le contrat d'hébergement des données des notaires entre AVANCIE INC. et la CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC, incluant les annexes.

Que le président soit autorisé à signer pour et au nom de la Chambre des notaires du Québec ledit contrat et tout document pouvant être nécessaire pour donner effet à la présente résolution.
CE-47-17-2

12. Tableaux statistiques

Registres

	2008-2009	2007-2008	Total au 31 mars 2009
Registre des dispositions testamentaires			
Inscriptions	188 608	192 539	6 239 870
Certificats de recherche	52 714	50 937	865 805
Registre des mandats en prévision de l'inaptitude			
Inscriptions	118 496	117 493	1 705 179
Certificats de recherche	4 340	2 713	28 062
Registre des consentements au don d'organes et de tissus – RDOQ			
Inscriptions	116 998	111 792	384 554
Certificats de recherche	758	362	

Syndic

	2008-2009	2007-2008
Nombre de dossiers ouverts au début de la période	527	518
Nombre de dossiers ouverts au cours de la période	966	640
Nombre de membres visés	658	613
Origine des dossiers		
public	615	567
membre de l'Ordre	21	18
syndic	72	33
Comité d'inspection professionnelle	258	22
Décisions rendues au cours de la période	851	631
Nombre de membres visés	639	615
Nature des décisions		
porter plainte devant le Comité de discipline	40	66
ne pas porter plainte (dossiers réglés à la suite d'une intervention du syndic : non fondé, irrecevable, réglé, conciliation informelle, avertissement, engagement...)	809	564
dossiers réglés à la suite d'une conciliation formelle du syndic	2	1
Nombre de dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	642	527
Plaintes disciplinaires déposées au cours de la période	32	27
Appels téléphoniques faits et reçus en cours d'exercice	13 468	12 405
Requêtes téléphoniques ouvertes en cours d'exercice	1 836	1 881
Selon la source		
du public	1 206	1 279
d'un membre de l'Ordre	630	602

Inspection professionnelle

	2008-2009	2007-2008
Autoévaluation	117	126
Inspections régulières	544	532
Inspections de comptabilité	98	68
Nombre de visites	642	600
Nombre de rapports	759	726

Tableaux statistiques (suite)

Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis

	Au Canada	Hors du Canada
Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec		
Reçues	0	0
Acceptées	0	0
Refusées	0	0
Reçues (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période)	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis		
Reçues	0	19
Acceptées en totalité	0	19
Acceptées en partie	0	17
Refusées	0	0
Reçues (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période)	0	2

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre		
Cours	0	17
Cours et stage	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et examen	0	0
Stage et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre		
Cours	0	19
Cours et stage	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et examen	0	0
Stage et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis	9

Tableaux statistiques (suite)

	Au Canada	Hors du Canada
Demandes de reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités satisfaites hors du Québec		
Reçues	0	0
Acceptées en totalité	0	0
Acceptées en partie	0	0
Refusées	0	0
Reçues (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période)	0	0
Demandes de reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités satisfaites hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre		
Cours	0	0
Cours et stage	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et examen	0	0
Stage et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Demandes de reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités satisfaites hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre		
Cours	0	0
Cours et stage	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et examen	0	0
Stage et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités satisfaites hors du Québec		0
Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste		N/A

Tableaux statistiques (suite)

Activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

	Nombre
Demandes de délivrance de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période)	0
Demandes de délivrance de permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions	
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période)	0
Demandes de délivrance de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du Code des professions	
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période)	0
Demandes de délivrance de permis restrictif temporaire en vue d'obtenir une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du Code des professions	
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période)	0
Demandes de délivrance de permis spécial en vertu de l'article 42.2 du Code des professions, de permis de même types en vertu des lois particulières	
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période)	0

Tableaux statistiques (suite)

Activités relatives à la délivrance des permis

	Nombre
Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités	
Reçues	160
Acceptées	160
Refusées	0
Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités	
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période)	0
Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités	
Reçues	4
Acceptées	4
Refusées	0
Reçues (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période)	0
Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période)	0
Autres conditions et modalités de délivrance des permis	
Candidats	
ayant satisfait aux autres conditions et modalités	164
ayant débuté le processus	63
Activités relatives à la délivrance des certificats de spécialiste	N/A
Autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialiste	N/A

Tableaux statistiques (suite)

Conciliation, arbitrage et médiation présidentielle

	2008-2009	2007-2008
Conciliation des comptes d'honoraires		
Dossiers en cours le premier jour	41	41
Demandes de conciliation reçues	137	140
Demandes rejetées pour non-respect du délai	5	10
Demandes ayant conduit à une entente	57	77
Dossiers fermés autrement	72	53
Dossiers en cours le dernier jour	44	41
Arbitrage des comptes d'honoraires		
Dossiers en cours le premier jour	6	6
Demandes d'arbitrage reçues	16	11
Audiences du Conseil d'arbitrage	9	7
Sentences arbitrales rendues	11	8
Ayant diminué le compte en litige	10	6
Ayant maintenu le compte en litige	1	2
Dossiers fermés autrement	5	3
Dossiers en cours le dernier jour	6	6
Médiation présidentielle		
Dossiers en cours le premier jour	4	4
Nombre de dossiers ouverts	2	3
Nombre de dossiers fermés	3	3
Dossiers en cours le dernier jour	3	4

Politique de remboursement (radiations)

	2008-2009	2007-2008
1 - nombre de réclamations reçues	104	129
nombre de membres visés	63	74
montant total des réclamations	62 531 $	72 228 $
2 - nombre de réclamations acceptées en totalité	89	104
nombre de réclamations acceptées en partie	3	6
nombre de membres visés	63	64
montant total des indemnités versées	49 003 $	58 478 $
3 - nombre de réclamations refusées	3 (en partie)	6 (en partie)
nombre de membres visés	3	6
montant total de ces réclamations	3 887 $	2 763 $
4 -nombre de réclamations retirées	0	0
montant total de ces réclamations	0 $	0 $
5 - montants payés par le compte en fidéicommis	0 $	0 $
6 - montant payé par les notaires	7 588 $	5 271 $
7 - nombre de dossiers en cours au 31 mars	43	37
montant total de ces réclamations	23 859 $	18 157 $

Tableaux statistiques (suite)

Formation continue

	2008-2009	2007-2008
Activités de formation continue (nombre de participants)		
Comité de discipline (7 h)	21	21
Cours de perfectionnement du notariat programme régulier (9,75 h)	3 775	1 325
Cours de perfectionnement du notariat perfectionnement plus (6,5 h)	1 269	256
Introduction aux produits financiers (4 h)	3	8
Liquidation d'une communauté de meubles et acquêts : un exercice inutile ou indispensable (7 h), 1 formation offerte et annulée, faute d'inscriptions en nombre suffisant	174	s/o
Médiation aux petites créances (16 h)	0	4
Plan notarié de gestion d'une transition	86	s/o
Procédures non contentieuses de base (21 h)	163	148
Procédures non contentieuses complémentaires (7 h)	12	27
Quand servitude rime avec incertitude	215	s/o
Rénovation cadastrale (AG/notaires) (7 h)	84	129
Société d'acquêts (7 h)	27	78
Taxes à la consommation de base (TPS/TVQ) (3 h)	27	88
Taxes à la consommation sur les biens immeubles (TPS/TVQ) (3 h)	51	157

Formation continue obligatoire

	2008-2009	2007-2008
Nombre de demandes		
Déclarations de formation externe	1 110	s/o
Demandes de dispense	55	s/o
Accordées	51	s/o
Levées	1	s/o
Refusées	3	s/o
Demandes de reconnaissance	83	s/o
Accordées	82	s/o
Refusées	1	s/o

Évaluation de la compétence et stages de perfectionnement

	2008-2009	2007-2008
Nouveaux dossiers		15
Secrétariat	1	13
Inspection professionnelle	2	2
Conseil de discipline	1	0
Médiation familiale		
Accréditations avec engagements	1	4
Accréditations finales	1	4
Médiation petites créances		
Accréditations	0	3
Procédures devant notaire		
Accréditations	134	95

Tableaux statistiques (suite)

Formation préadmission

	2008-2009	2007-2008
Nombre de candidats ayant débuté leur stage	194	158
Nombre de candidats admis à la profession	163	144
Changement de milieu de stage	4	13
Nombre de demandes d'équivalence de formation présentées au Comité sur les admissions	20	32
Nombre de demandes d'équivalence de stage présentées au Comité sur les admissions	28	22
Nombre d'autorisations d'agir à titre de maître de stage octroyées (première demande et renouvellement)	153	132

Statut professionnel

	2008-2009	2007-2008
Membres en exercice au 31 mars	3 485	3 412
Hommes	1 654	1 664
Femmes	1 831	1 748
Admissions (premières inscriptions)	159	148
Reprises d'exercice	8	15
Nombre de permis délivrés	159	148
Nombre d'inscriptions au Tableau avec limitation ou suspension du droit d'exercice	81	66
de nature administrative	81	66
de nature disciplinaire	0	0
Nombre de radiations administratives du Tableau	5	0
Nombre de radiations disciplinaires	9	14
Nombre de suspensions ou de révocations de permis	0	2
Démissions	82	50
Décès	4	10
Notaires honoraires	36	22
Accréditations		
Médiateurs accrédités en médiation familiale	138	139
Planificateurs financiers	117	122
Notaires accrédités par l'officier du Registre des droits personnels réels et mobiliers (AVI-RDPRM)	230	234
Notaires désignés pour agir à titre d'agent de vérification de l'identité pour l'infrastructure à clés publiques du gouvernement du Québec (AVI-ICPG)	148	150
Notaires accrédités agent vérificateur de l'identité pour le Centre de certification du Québec (AVI-CCQ)	120	120
Notaires accrédités en régime de protection	1 570	1 466
Médiateurs aux petites créances	402	410
Médiateur civils et commerciaux	17	20
Nombre de signatures numériques en vigueur au 31 mars	2 378	2 284
Exercice de la profession en société		
Nombre de s.e.n.c.r.l. au 31 mars	63	48
Nombre de SPA au 31 mars	162	132
Nombre de notaires en s.e.n.c.r.l. au 31 mars	250	202
Nombre de notaires en SPA au 31 mars	303	260

Tableaux statistiques (suite)

Discipline

	2008-2009	2007-2008
Nombre d'audiences du Conseil	Convoquées : 100 Tenues : 65	Convoquées : 105 Tenues : 78
Nombre de plaintes entendues	Syndic : 40 Privées : 0	Syndic : 47 Privée : 1
Nombre de décisions du Conseil	163	148
	Limitation ou radiation provisoire : 0	Limitation ou radiation provisoire : 5
	Retrait de la plainte : 1	Retrait de la plainte : 1
	Rejet de la plainte : 0	Rejet de la plainte : 0
	Non-culpabilité : 0	Non-culpabilité : 0
	Culpabiltié : 14	Culpabilité : 14
	Culpabilité et sanction : 20	Culpabilité et sanction : 19
	Sanction : 9	Sanction : 10
Nature des sanctions	Réprimande : 3	Réprimande : 5
	Amende : 22	Amende : 23
	Radiation temporaire : 10	Radiation temporaire : 10
	Radiation permanente : 1	Radiation permanente : 2
	Révocation de permis : 0	Révocation de permis : 1
Nombre de recommandations	Remise d'argent (art. 159 C.P.) : 0	Remise d'argent (art. 159 C.P.) : 0
	Stage (art. 160 C.P.) : 0	Stage (art. 160 C.P.) : 0
	Réinscription (art. 161 C.P.) : 0	Réinscription (art. 161 C.P.) : 0
Nombre de décisions du Conseil d'administration	0	0
Nombre de décisions rendues dans les 90 jours	43	41
Nombre de décisions sur culpabilité et/ou sur sanction portées en appel au Tribunal des professions	7	3
Nombre de décisions rendues par le Tribunal des professions	1	0
Nombre d'appels sur culpabilité et/ou sur sanction entendus par le Tribunal des professions	1	0

Indemnisation

	2008-2009	2007-2008
1 - Montant maximal qu'il peut verser à :		
- un réclamant	100 000 $	100 000 $
- l'ensemble des réclamants par rapport à un même membre	N/A	N/A
2 - nombre de réclamations reçues	26	18
- nombre de membres visés	14	8
- montant total des réclamations	3 157 771 $	2 682 316 $
3 - nombre de réclamations acceptées en totalité	4	13
- nombre de réclamations acceptées en partie	1	5
- nombre de membres visés	3	10
- montant total des indemnités versées	1 012 034 $	521 701 $
4 - nombre de réclamations refusées	2	1
- nombre de membres visés	2	1
- montant total de ces réclamations	170 153 $	1 116 $
5 - nombre de réclamations retirées	0	1
- montant total de ces réclamations	0 $	10 202,10 $

Tableaux statistiques (suite)

Révision

	2008-2009	2007-2008
1 - Nombre de réunions	6	9
2 - Nombre de demandes d'avis reçues	54	57
3 - Nombre de demandes d'avis présentées hors délai	0	0
4 - Nombre d'avis rendus répartis selon la nature de la conclusion ou de la suggestion:		
a) Le Comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline	45	51
b) Le Comité a conclu de suggérer au syndic ou au syndic adjoint ou correspondant de compléter son enquête	0	0
c) Le Comité a conclu de référer le dossier au Comité d'inspection professionnelle	0	0
d) Le Comité a conclu qu'il y a lieu de porter plainte	0	0
5 - Nombre de plaintes retirées	3	0

Exercice illégal

	2008-2009
Enquêtes complétées	5
Poursuites pénales intentées	1
Jugements rendus	
acquittant l'intimé	0
déclarant l'intimé coupable	1

Assurance responsabilité professionnelle

	2008-2009
Classes	Nombre d'assurés
A	2 733
B	371
C	400
D	(ex-notaires) 1 824
E	(ex-notaires) 259

Montant de garantie :
1 000 000 $ par sinistre
2 000 000 $ par période d'assurance

13. États financiers et rapports des vérificateurs

TABLE DES MATIÈRES

Rapport des vérificateurs 2

États financiers

- Résultats 3
- Bilan 4
- Évolution des soldes de fonds 5
- Flux de trésorerie 6
- Notes afférentes aux états financiers ..... 7 – 21
- Renseignements complémentaires ..... 22 – 25

HAREL DROUIN - PKF

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de la
CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de la **CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC** au 31 mars 2009, ainsi que les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la **CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC**. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la **CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC** au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Harel Drouin - PKF [1]

Montréal, le 4 juin 2009

1.CA auditeur permis no 14165

HAREL DROUIN-PKF, *S.E.N.C.R.L.*
COMPTABLES AGRÉÉS

Membre du réseau PKF International
215, rue Saint-Jacques, bureau 1200, Montréal (Québec) Canada H2Y 1M6
Téléphone : (514) 845-9253 Télécopieur : (514) 845-3859 info@hd-pkf.ca
www.hd-pkf.ca

Résultats
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	Réel 2009				Budget Adopté 2009 (note 2)	2008
	Fonds général	Fonds d'indemnisation	Fonds d'études notariales	Total		Total
	$	$	$	$	$	$
PRODUITS						
Intérêts sur dépôts en fidéicommis	---	---	15 638 284	15 638 284	23 435 000	28 877 905
Cotisations	2 272 843	---	---	2 272 843	2 311 875	2 202 736
Registres des testaments et mandats	3 609 449	---	---	3 609 449	3 593 700	3 562 196
Inscriptions et droits d'admission	41 250	---	---	41 250	54 000	42 200
Placements	313 988	254 151	2 978 787	3 546 926	3 625 000	5 071 995
Formation	1 060 146	---	---	1 060 146	646 675	553 905
Logistique - cours de perfectionnement automne 2007	---	---	---	---	---	979 756
Publications	284 398	---	---	284 398	163 700	163 464
Congrès international	252 638	---	---	252 638	137 980	---
Autres revenus	421 435	160 131	---	581 566	451 206	422 878
	8 256 147	414 282	18 617 071	27 287 500	34 419 136	41 877 035
CHARGES (Annexe A)						
Affaires corporatives	1 603 312	---	---	1 603 312	1 363 096	1 488 789
Congrès international	360 802	---	---	360 802	336 500	---
Direction générale						
Direction générale - administration	679 828	---	---	679 828	609 996	831 957
Registre des testaments et mandats	2 044 926	---	---	2 044 926	2 078 309	2 048 163
Affaires publiques et communications	2 056 533	---	---	2 056 533	3 117 480	2 447 505
Fonds études notariales	---	---	1 271 599	1 271 599	1 025 890	1 442 749
Protection du public						
Protection du public – administration	448 795	---	---	448 795	540 013	278 996
Discipline	373 350	---	---	373 350	245 930	299 564
Inspection professionnelle	819 145	---	---	819 145	1 174 160	799 181
Syndic	1 440 599	---	---	1 440 599	1 541 400	1 539 487
Fonds d'indemnisation	---	2 011 705	---	2 011 705	1 412 361	1 616 986
Développement de la profession						
Développement de la profession	5 906 141	---	---	5 906 141	5 778 380	3 839 908
Logistique - cours de perfectionnement automne 2007	---	---	---	---	---	1 196 375
Coopération internationale	52 401	---	---	52 401	54 884	142 710
Service de première ligne (1-800-Notaire)	1 360 409	---	---	1 360 409	1 258 174	947 381
Services juridiques						
Affaires juridiques	1 579 801	---	---	1 579 801	1 925 112	1 604 080
Secrétariat de l'Ordre	1 319 553	---	---	1 319 553	1 090 035	1 124 918
	20 045 595	2 011 705	1 271 599	23 328 899	23 551 720	21 648 749
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges avant les projets spéciaux	(11 789 448)	(1 597 423)	17 345 472	3 958 601	10 867 416	20 228 286
PROJETS SPÉCIAUX (Annexe B)						
Plan d'action	---	---	---	---	---	1 690 588
Plan d'action 2008-2011	480 944	---	---	480 944	2 025 000	---
Plan immobilier	72 981	---	---	72 981	145 000	---
Plan stratégique des technologies	1 210 046	---	---	1 210 046	1 546 282	---
	1 763 971	---	---	1 763 971	3 716 282	1 690 588
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(13 553 419)	(1 597 423)	17 345 472	2 194 630	7 151 134	18 537 698

Les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers

Bilan
au 31 mars 2009

	2009				2008
	Fonds général	Fonds d'indemnisation	Fonds d'études notariales	Total	Total
	$	$	$	$	$
ACTIF					
Actif à court terme					
Encaisse	2 716 577	979 637	2 993 751	6 689 965	5 562 747
Débiteurs (note 5)	1 772 149	---	---	1 772 149	2 793 025
Intérêts courus	23 038	19 400	884 543	926 981	1 541 559
Avance interfonds, sans intérêts	1 763 972	---	(1 763 972)	---	---
Avances à Notarius inc. (note 12)	---	---	45 278	45 278	41 666
Avances à Notarius, sans intérêts inc. (note 12)	---	---	158 100	158 100	---
Frais payés d'avance	284 540	---	7 854	292 394	510 820
	6 560 276	999 037	2 325 554	9 884 867	10 449 817
Placements long terme (note 6)	5 504 415	4 862 769	57 290 195	67 657 379	82 194 890
Avances à Notarius inc. (note 12)	---	---	371 875	371 875	2 778
Avances à Notarius, sans intérêts inc. (note 12)	---	---	---	---	158 100
Actif au titre des prestations constituées (note 16)	684 300	---	---	684 300	522 289
Immobilisations corporelles (note 7)	2 518 492	---	---	2 518 492	2 605 224
Actifs incorporels (note 8)	1 099 018	---	---	1 099 018	472 888
	9 806 225	4 862 769	57 662 070	72 331 064	85 956 169
	16 366 501	5 861 806	59 987 624	82 215 931	96 405 986
PASSIF					
Passif à court terme					
Créditeurs (note 10)	4 742 545	78 929	427 575	5 249 049	5 375 080
Provision pour réclamations en cours	---	1 460 573	---	1 460 573	1 025 484
Revenus perçus d'avance	204 827	---	---	204 827	248 080
	4 947 372	1 539 502	427 575	6 914 449	6 648 644
Avantages incitatifs de location	1 748 089	---	---	1 748 089	1 828 802
SOLDES DE FONDS					
Investis en immobilisations	1 869 421	---	---	1 869 421	1 249 310
Non grevés d'affectations	5 888 202	---	---	5 888 202	18 346 503
Affectations d'origine interne (note 17)	1 913 417	4 322 304	59 560 049	65 795 770	68 332 727
	9 671 040	4 322 304	59 560 049	73 553 393	87 928 540
	16 366 501	5 861 806	59 987 624	82 215 931	96 405 986

Pour le Conseil d'administration

, président

, directeur général

Évolution des soldes de fonds
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	Fonds général				Fonds d'indemnisation	Fonds d'études notariales			2009 Total	2008 Total
	Investis en immobilisations $	Affectations d'origine interne $	Non grevés d'affectations $	Total $	Affectations d'origine Interne $	Affectations d'origine Interne $	Non grevés d'affectations $	Total $	$	$
Solde au début	1 249 310	1 644 667	5 054 338	7 948 315	5 054 466	61 633 594	13 292 165	74 925 759	87 928 540	71 810 468
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(764 450)	---	(12 788 969)	(13 553 419)	(1 597 423)	---	17 345 472	17 345 472	2 194 630	18 537 698
Investissement net en immobilisations	1 384 561	---	(1 384 561)	---	---	---	---	---	---	---
Affectations d'origine interne (note 17)	---	268 750	(268 750)	---	---	---	---	---	---	---
Virements interfonds	---	---	15 433 171	15 433 171	1 000 000	---	(16 433 171)	(16 433 171)	---	---
	1 869 421	1 913 417	6 045 229	9 828 067	4 457 043	61 633 594	14 204 466	75 838 060	90 123 170	90 348 166
Gains cumulés portés directement à l'état de l'évolution des soldes de fonds au début	---	---	---	---	---	---	---	---	---	5 078 575
Variation des pertes latentes sur actifs financiers disponibles à la vente	---	---	(157 027)	(157 027)	(134 739)	(2 073 545)	(14 204 466)	(16 278 011)	(16 569 777)	(7 498 201)
Solde à la fin	1 869 421	1 913 417	5 888 202	9 671 040	4 322 304	59 560 049	---	59 560 049	73 553 393	87 928 540

Flux de trésorerie
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
	$	$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	2 194 630	18 537 698
Postes n'impliquant aucun mouvement sur la trésorerie		
Avantages incitatifs de location	16 612	642 284
Amortissement - immobilisations corporelles	452 171	412 505
Amortissement - actifs incorporels	497 570	369 258
Amortissement - avantages incitatifs de location	(201 903)	(167 394)
Prestations constituées	(162 011)	(20 689)
Gain sur cession de placements	(201 214)	(977 186)
	401 225	258 778
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Débiteurs	1 020 876	(1 411 988)
Intérêts courus	614 578	157 743
Frais payés d'avance	218 426	(152 835)
Créditeurs	(126 031)	2 477 809
Revenus perçus d'avance	(43 253)	(75 089)
Provision pour réclamations en cours	435 089	525 664
	2 119 685	1 521 304
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	4 715 540	20 317 780
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Avances à Notarius inc.	(372 709)	30 556
Placements	(48 998 870)	(75 676 777)
Cession de placements	47 167 818	56 678 489
Acquisition d'immobilisations corporelles	(260 861)	(276 879)
Acquisition d'actifs incorporels	(1 123 700)	(530 628)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(3 588 322)	(19 775 239)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 127 218	542 541
Encaisse au début	5 562 747	5 020 206
Encaisse à la fin	6 689 965	5 562 747

1. Description de l'organisme

La Chambre des notaires du Québec (« la Chambre ») est un ordre professionnel constitué en vertu de la Loi sur le notariat et est régie par le Code des professions. La Chambre est un organisme sans but lucratif et, du point de vue fiscal, est exemptée d'impôt.

2. Budget

L'état des résultats présente, à la colonne budget, les prévisions budgétaires approuvées par le Conseil d'administration pour les trois Fonds. Ces chiffres sont présentés à titre d'information uniquement et ne sont pas vérifiés.

3. Modifications de conventions comptables

a) Exercice courant

Au cours de l'exercice, la Chambre a appliqué les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) suite à la publication du chapitre 1535, Informations à fournir concernant le capital. Ce chapitre établit des normes relatives à la présentation d'informations sur le capital de la Chambre et la façon dont il est géré. Il prévoit et décrit les informations à fournir sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de la Chambre en vertu de la définition de ceux-ci par la direction, ainsi que les données quantitatives utilisées aux fins du calcul du capital. Il exige que la Chambre indique si elle s'est conformée aux exigences en matière de capital et, sinon, les conséquences de cette dérogation. L'information additionnelle requise à la suite de l'application de ces nouvelles normes est présentée à la note 4.

Au 31 mars 2009, la Chambre n'est soumise à aucune restriction en ce qui concerne son capital à l'exception des affectations décrites à la note 17.

b) Exercice futur

Normes internationales d'information financière (IFRS)

Selon les normes présentement en vigueur, l'organisme répond à la définition d'un organisme sans but lucratif. À l'heure actuelle, les organismes sans but lucratif appliquent le référentiel du Manuel de l'ICCA – Comptabilité, incluant les recommandations visant les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes. L'ICCA est en train de réévaluer cette pratique.

L'ICCA a convenu qu'un organisme sans but lucratif pourra appliquer les normes internationales d'information financière (IFRS) si cette approche permet de répondre aux besoins des utilisateurs de ses états financiers. Il a également convenu d'envisager la possibilité pour les organismes sans but lucratif d'appliquer les normes destinées aux entreprises à capital fermé, en plus des normes portant sur les opérations et les situations propres à ce secteur. L'ICCA a publié, en décembre 2008, un appel à commentaires, Information financière des organismes sans but lucratif, dans le but de solliciter le point de vue des parties prenantes du secteur des organismes sans but lucratif sur la stratégie. Tant que celle-ci n'aura pas été établie et qu'elle ne sera pas mise en œuvre, les organismes sans but lucratif continueront d'appliquer les normes comptables actuelles.

4. Principales conventions comptables

Comptabilisation des produits

La Chambre utilise la méthode de la comptabilité par fonds et applique la méthode du report pour constater les apports. Selon cette méthode, les produits affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits non affectés au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Comptabilité par fonds

Fonds général

Le Fonds général est utilisé pour toutes les activités courantes de la Chambre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le Fonds général. Ce Fonds présente l'actif investi en immobilisations et les ressources non affectées. Plusieurs des activités du Fonds général de la Chambre répondent, en partie ou en totalité, aux objets du Fonds d'études notariales et par conséquent, bénéficient d'une contribution financière provenant de celui-ci.

Fonds d'indemnisation

Conformément au Code des professions (article 89), le Conseil d'administration de la Chambre a établi, par règlement, un Fonds d'indemnisation servant à rembourser des sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un notaire à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui avaient été remises dans l'exercice de sa profession.

Fonds d'études notariales

Conformément à la Loi sur le notariat (article 6, paragraphe 2), la Chambre administre un Fonds d'études notariales. Ce Fonds est alimenté principalement par les revenus des comptes généraux tenus en fidéicommis par les notaires, dans l'exercice de leur profession. Les fonds doivent servir à promouvoir la qualité des services professionnels, la réforme du droit, la recherche, l'éducation et l'information juridiques, l'établissement et le maintien de services de bibliothèques de droit et, à pourvoir, conformément au paragraphe 5 de l'article 8, au financement du Fonds d'indemnisation de la Chambre.

Estimations comptables

L'établissement d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les chiffres constatés à l'actif et au passif à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges enregistrés au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent ne pas correspondre à ces estimations.

4. Principales conventions comptables (suite)

Actif et passif financiers

Disponible à la vente

La direction a choisi de désigner les placements comme un actif financier « disponible à la vente ». Ils sont évalués à la juste valeur. La juste valeur est déterminée selon le cours acheteur du marché. Tout gain ou toute perte est présenté directement aux soldes des fonds jusqu'à la vente ou la radiation de l'actif financier, moment où le gain ou la perte cumulé préalablement comptabilisé dans l'état de l'évolution des soldes des fonds doit alors être inclus dans les résultats de l'exercice. Les frais afférents à ces actifs sont constatés directement à l'état des résultats.

Détenus aux fins de transaction

La direction a choisi de désigner l'encaisse, les comptes à recevoir, les avances à une entité contrôlée, les dus par les (dû aux) Fonds d'indemnisation et d'études notariales et les fournisseurs comme étant classés dans la catégorie « détenus aux fins de transaction » et sont comptabilisés à la juste valeur; toute variation est inscrite aux résultats nets. Au 31 mars 2009, leur valeur comptable est équivalente à leur juste valeur, étant donné leur échéance à court terme.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes suivantes :

Matériel informatique	3 ans
Équipements de bureau	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail, de 8 ans et 8 mois

Actifs incorporels

Les logiciels et la programmation sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 2 ans.

Avantages incitatifs de location

Ces avantages sont constitués d'une somme totale de 2 117 374 $, consentie par le bailleur sous forme d'allocations pour améliorations locatives de 1 458 478 $ et de loyers gratuits de 658 896 $. Le montant net de 1 748 089 $ (1 828 802 $ en 2008) est comptabilisé à titre d'avantages incitatifs de location et sera amorti sur la durée restante du bail jusqu'en 2017, imputé en réduction de la charge locative.

4. Principales conventions comptables (suite)

Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec

Les obligations découlant du Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec (« le Régime ») sont comptabilisées selon les conventions suivantes :

- Le coût des prestations de retraite est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements du Régime, la progression des salaires et l'âge de départ à la retraite des participants.

- Le rendement prévu des actifs du Régime doit être fondé sur le taux de rendement prévu à long terme des actifs et sur la valeur des éléments de l'actif évalués à leur juste valeur.

- L'excédent du gain actuariel net ou de la perte actuarielle nette sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur de l'actif du Régime est amorti sur 14 ans, soit la durée résiduelle moyenne d'activité des participants actifs.

- L'amortissement de l'actif transitoire est calculé sur la durée résiduelle moyenne d'activité des participants actifs de 2000-2001, soit 18 ans.

Les renseignements financiers relatifs au Régime sont présentés à la note 16.

Entités contrôlées

La Chambre a le pouvoir de nommer les administrateurs et les vérificateurs du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle et de Notarius inc. De plus, la Chambre a le pouvoir de fixer les primes d'assurance que le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle peut facturer aux notaires. Il est à noter que la Chambre exerce une influence notable sur Notarius inc. par le fait que tous les membres de son Comité exécutif sont membres du Conseil d'administration de Notarius. Des renseignements financiers relatifs aux principales entités contrôlées sont présentés à la note 15.

- Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle

  Le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre est un patrimoine d'affectation constitué le 21 décembre 1990 à la suite de l'obtention d'un permis d'assureur par la Chambre (Art. 86.1 du C.P.).

  L'actif du Fonds constitue un patrimoine distinct des autres actifs de la Chambre et est affecté exclusivement à ses opérations d'assurance en responsabilité professionnelle.

  Le Fonds assure la responsabilité professionnelle des membres et procure une protection aux ex-membres de la Chambre, dans la mesure où une réclamation lui est présentée pendant la période d'assurance.

4. Principales conventions comptables (suite)

Entités contrôlées (suite)

- Notarius inc.

  Notarius inc., un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour but d'offrir des solutions technologiques favorisant l'échange d'information du milieu notarial et de ses partenaires d'affaires.

- Corporation de service des notaires du Québec

  La Corporation de service des notaires du Québec, un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour but d'offrir des services ou produits répondant aux besoins des notaires. Elle administre, entre autres, le programme d'assurance collective des notaires. Les renseignements financiers relatifs à cette entité contrôlée ne sont pas présentés car ils sont non significatifs.

Informations à fournir concernant le capital

En matière de gestion du capital, l'objectif est de préserver la capacité de la Chambre d'assurer la protection du public par l'application des règles de déontologie et l'inspection professionnelle de ses membres en veillant, notamment, à ce que l'activité de ses membres soit poursuivie conformément à la loi et aux règlements.

La Chambre considère, à titre de capital, le montant inscrit aux soldes des Fonds à son bilan. Au 31 mars 2009, le capital de la Chambre s'élevait à 73 553 393 $.

L'année 2008-2009 s'est soldée par un excédent des produits par rapport aux charges de 2 194 630 $, pour un écart défavorable de 4 927 425 $ comparativement aux prévisions budgétaires. Cet écart est expliqué, en grande partie, par une diminution des revenus d'intérêts des comptes en fidéicommis de 7 102 557 $ et de la diminution des dépenses des projets spéciaux de 1 952 311 $.

5. Débiteurs

	2009 $	2008 $
Fonds général		
Clients	1 498 365	1 109 796
Placements en attente de règlement	---	466 865
Autres débiteurs	191 029	168 730
Notarius inc., une entité contrôlée, sans intérêts	2 998	2 540
Dû par le Fonds d'indemnisation, sans intérêts	33 058	5 211
Dû par le Fonds d'études notariales, sans intérêts	46 699	23 432
	1 772 149	1 776 574
Fonds d'études notariales		
Placements en attente de règlement	---	689 144
	---	689 144
Fonds d'indemnisation		
Placements en attente de règlement	---	326 307
Dû par le Fonds d'études notariales, sans intérêts	---	1 000
	---	327 307
	1 772 149	2 793 025

6. Placements

	2009				2008			
	Durée[a]	%[b]	Juste valeur[c] $	Coût $	Durée[a]	%[b]	Juste valeur[c] $	Coût $
Fonds général								
Marché monétaire	0,18	0,82	651 798	718 006	0,12	3,15	817 899	846 348
Obligations								
Canada	0,35	0,95	946 748	956 824	0,30	3,37	446 293	446 845
Provinces	2,10	2,12	497 431	504 458	0,34	4,14	807 524	806 253
Corporation	2,49	4,90	881 554	898 754	2,48	4,19	883 772	884 940
Fonds communs	4,17	3,52	2 526 884	2 584 276	4,23	4,12	2 493 195	2 465 965
			4 852 617	4 944 312			4 630 784	4 604 003
			5 504 415	5 662 318			5 448 683	5 450 351
Fonds d'indemnisation								
Marché monétaire								
Unités de caisses communes	0,18	0,84	589 436	643 484	0,12	3,20	730 676	753 901
Obligations								
Canada	0,38	0,96	614 781	621 268	0,32	3,37	305 886	306 265
Provinces	1,40	1,91	637 137	649 386	0,35	3,92	797 726	796 180
Corporation	2,59	4,63	791 158	799 786	2,54	4,23	778 500	778 299
Fonds communs	4,17	3,52	2 230 257	2 291 029	4,23	4,12	2 200 524	2 186 606
			4 273 333	4 361 469			4 082 636	4 067 350
			4 862 769	5 004 953			4 813 312	4 821 251
Fonds d'études notariales								
Marché monétaire								
Bon du trésor	---	---	718 450	718 450	---	---	2 169 340	2 169 340
Billets escomptés	---	---	---	---	---	---	1 534 291	1 534 291
Fonds communs Addenda	0,11	0,48	5 663	7 663	0,06	1,55	6 711	7 571
Certificat de dépôt	---	---	99 895	99 895	---	---	4 994 120	4 994 120
			824 008	826 008			8 704 462	8 705 322
Obligations								
Corporation	---	---	---	1	---	---	19	1
Fonds communs Addenda	4,17	3,52	25 499 385	25 798 995	3,90	4,33	26 653 347	26 066 112
			25 499 385	25 798 996			26 653 366	26 066 113
Actions								
Actions canadiennes	---	---	8 121 863	11 813 479	---	---	11 275 700	11 704 377
Actions internationales	---	---	22 805 872	37 582 495	---	---	25 299 367	27 855 168
Droits et bon de souscriptions	---	---	39 067	---	---	---	---	---
			30 966 802	49 395 974			36 575 067	39 559 545
			57 290 195	76 023 978			71 932 895	74 330 980
			67 657 379	86 688 249			82 194 890	84 602 582

6. Placements (suite)

[a] Échéance moyenne pondérée exprimée en nombre d'années.

[b] Rendement moyen pondéré à l'échéance.

[c] *Juste valeur*

La juste valeur des certificats de dépôt et des obligations est basée sur les cours du marché divulgués publiquement. Lorsque les cours du marché des obligations ne sont pas disponibles, la juste valeur est estimée à partir des cours du marché d'obligations similaires.

La juste valeur des actions est établie au cours du marché selon le cours acheteur.

La juste valeur des fonds communs est évaluée à partir des informations fournies par les promoteurs des fonds.

Risque de taux d'intérêts

Une hausse des taux d'intérêts peut avoir un effet négatif sur la juste valeur des obligations, tandis qu'une baisse des taux d'intérêts peut avoir un effet positif sur la juste valeur des obligations.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des prix du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres au titre lui-même ou à son émetteur, ou par des facteurs intéressant tous les titres négociés sur le marché.

Afin de minimiser ce risque, la Chambre a adopté une approche conservatrice en investissant dans des placements sûrs, notamment des obligations de haute qualité dans le Fonds général et le Fonds d'indemnisation et a adopté une politique de placements qui prévoit la diversification dans des titres de haute qualité dans le Fonds d'études notariales.

7. Immobilisations corporelles

	2009			2008		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
	$	$	$	$	$	$
Fonds général						
Matériel informatique	545 333	245 832	299 501	411 081	214 039	197 042
Mobilier de bureau	647 075	192 601	454 474	617 490	128 737	488 753
Équipements de bureau	394 645	179 300	215 345	361 872	106 896	254 976
Améliorations locatives	1 872 202	323 030	1 549 172	1 813 620	149 167	1 664 453
	3 459 255	940 763	2 518 492	3 204 063	598 839	2 605 224

Au cours de l'exercice, la dépense d'amortissement relative aux immobilisations corporelles s'est élevée à 452 171 $ (412 505 $ au 31 mars 2008).

8. Actifs incorporels

	2009			2008		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
	$	$	$	$	$	$
Fonds général						
Logiciels et programmation	1 654 328	555 310	1 099 018	1 098 066	625 178	472 888

Au cours de l'exercice, la dépense d'amortissement relative aux actifs incorporels s'est élevée à 497 570 $ (369 258 $ au 31 mars 2008).

9. Marge de crédit

Fonds général

La Chambre bénéficie d'une ouverture de crédit bancaire d'un maximum de 1 500 000 $ portant intérêt au taux préférentiel octroyé par l'institution financière. Cette ouverture de crédit, sujette à révision, est renouvelable le 30 septembre 2009. Au 31 mars 2009, le crédit était inutilisé.

10. Créditeurs

	2009	2008
	$	$
Fonds général		
Placements en attente de règlement	---	467 635
Fournisseurs	1 860 590	1 186 930
Autres	80 000	57 014
Notarius inc., une entité contrôlée, sans intérêts	1 175 216	399 810
Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	3 165	---
Salaires et avantages sociaux	1 623 574	1 301 525
	4 742 545	3 412 914
Fonds d'indemnisation		
Frais courus	45 872	32 992
Placements en attente de règlement	---	444 514
Dû au Fonds général, sans intérêts	33 058	5 211
	78 929	482 717
Fonds d'études notariales		
Fournisseurs	102 174	108 335
Placements en attente de règlement	278 703	1 346 681
Dû au Fonds général, sans intérêts	46 699	23 433
Dû au Fonds d'indemnisation, sans intérêts	---	1 000
	427 575	1 479 449
	5 249 049	5 375 080

11. Réclamations

Fonds d'indemnisation

En vertu du Règlement sur la comptabilité en fidéicommis des notaires, l'indemnité maximale payable à même le Fonds d'indemnisation est établie au montant de 100 000 $ par réclamation.

Les réclamations au Fonds d'indemnisation sont provisionnées dans l'exercice financier au cours duquel la Chambre a connaissance de l'événement faisant l'objet de la réclamation.

La charge présentée pour les réclamations dans l'état des résultats du Fonds d'indemnisation est constituée des éléments suivants :

	2009 $	2008 $
Nouveaux dossiers de réclamations ouverts au cours de l'exercice financier	1 533 966 $	1 036 565 $
Ajustement des provisions pour réclamations comptabilisées au cours des exercices antérieurs	(61 483)	19 539
Autres frais liés aux actes de radiation	118 010	156 843
	1 590 493 $	1 212 947 $

12. Opérations entre apparentés

Les avances consenties à Notarius inc. sont remboursables à la Chambre par versements mensuels égaux jusqu'en décembre 2011 et portent intérêt au taux de 6 %. L'encaissement en capital à recevoir au cours du prochain exercice est de 45 278 $ et de 371 875 $ pour l'exercice suivant.

De plus, une avance au montant de 158 100 $, a été consentie pour le financement des licences Entrust pour le compte des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Ce prêt, sans intérêts, viendra à échéance en mai 2009, remboursable au fur et à mesure de la vente des licences.

En plus des subventions apparaissant à l'état des résultats, le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues entre la Chambre et Notarius inc. au cours de l'exercice, lesquelles sont effectuées dans le cours normal des affaires et sont mesurées à la valeur d'échange, à l'exception des acquisitions d'immobilisations et de logiciels qui sont comptabilisés à la valeur comptable du cédant.

	2009 $	2008 $
Produits	8 231	6 478
Revenu d'intérêts sur avances	7 950	2 833
Services informatiques	2 170 631	1 156 715
Acquisition d'immobilisations et de logiciels	1 132 062	333 968
Formation	2 930	---

12. Opérations entre apparentés (suite)

Au cours de l'exercice, la Chambre a effectué les opérations suivantes avec le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle.

	2009	2008
	$	$
Produits	6 041	2 972
Charges	19 160	12 210

13. Engagements

Fonds général

i) La Chambre est liée par des baux relatifs à ses locaux administratifs jusqu'au 31 décembre 2017 pour un montant de 5 558 190 $. Le montant des loyers n'inclut pas les frais d'exploitation estimés par le locateur à 15,40 $ / pi.ca. pour l'année 2009. Ces frais sont ajustables à la fin de chaque année, selon l'évolution des prix des services. La Chambre a également pris des engagements relatifs à la location d'équipements de bureau pour un montant total de 151 800 $.

	Locaux	Équipement
	$	$
2010	606 662	44 820
2011	606 048	44 820
2012	604 847	44 820
2013	647 158	17 340
2014	651 005	---
Autres	2 442 470	---
Total	5 558 190	151 800

ii) La Chambre a engagé des sommes dans un programme de Bourses dans le cadre du plan d'action pour un montant de 421 825 $ (376 353 $ en 2008).

iii) La Chambre s'est engagée pour une période restante de quatre (4) ans se terminant le 21 mars 2013, à verser au Barreau du Québec un montant annuel de 47 500 $, dans le cadre de l'entente relative au guichet unique.

14. Éventualités

Dans le cours normal des affaires, la Chambre est impliquée dans diverses réclamations et poursuites. Même si l'issue de ces dossiers ne peut être prévue avec certitude suite à l'analyse de la direction, la Chambre estime que leur dénouement n'aurait pas de répercussion négative significative sur sa situation financière.

La Chambre garantit, au moyen d'une lettre de crédit au montant de 403 500 $ (269 000 $ en 2008) prise en faveur du Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec, le paiement d'une partie du déficit de solvabilité du Régime tel que constaté lors de la dernière évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2006.

La Chambre cautionne la marge de crédit rotative de Notarius inc. jusqu'à un maximum de 75 000 $. Au 31 mars 2009, la marge de crédit n'était pas utilisée par Notarius inc.

15. Entités contrôlées

Renseignements financiers provenant des principales entités contrôlées

Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
	$	$
Bilan		
Actif	60 171 505	66 186 026
Passif	24 870 699	22 898 834
Surplus cumulé	35 300 806	43 287 192
Surplus réservé statutaire	12 351 900	14 012 500
Surplus réservé pour éventualités	17 050 437	12 551 252
Résultats		
Activités d'assurances		
Produits	3 540 244	3 276 192
Charges	7 313 987	8 857 941
Activités de placements		
Produits	3 816 301	4 702 534
Charges	162 762	175 021
Flux de trésorerie		
Activités d'exploitation	(498 190)	(73 669)
Activités d'investissement	(150 626)	1 211 845
Activités de financement	622 820	(564 000)

Notarius inc.

	31 mars 2009	31 mars 2008
	$	$
Bilan		
Actif	3 018 178	2 057 979
Passif	2 057 736	1 333 832
Actifs nets	960 442	724 147
Résultats		
Produits	5 382 636	4 129 420
Charges	5 146 341	3 979 030
Flux de trésorerie		
Activités de fonctionnement	(173 004)	315 857
Activités de financement	392 846	80 870
Activités d'investissement	(711 040)	12 834

16. Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec

Le Régime s'adresse à l'ensemble des salariés de la Chambre et de Notarius inc. Le Régime est un régime à prestations déterminées et les cotisations sont versées par les employeurs et les participants. Le Régime est enregistré conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite.

En vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, le promoteur du Régime, soit la Chambre et Notarius inc. doit financer le Régime de façon à constituer les prestations déterminées selon les dispositions du Régime. La valeur de ces prestations est établie au moyen d'une évaluation actuarielle triennale. La dernière date d'évaluation est le 31 décembre 2006.

Les informations relatives au Régime, telles que reflétées par l'évaluation actuarielle, se présentent comme suit au 31 mars:

	2009	2008
	$	$
Obligations au titre des prestations constituées	11 707 800	13 518 400
Juste valeur de l'actif du Régime	11 303 100	12 673 700
Déficit du Régime à la fin de l'exercice	404 700	844 700
Actif transitoire non amorti à la fin de l'exercice	228 700	254 200

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par la Chambre pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes :

	2009	2008
Taux de rendement à long terme prévu de l'actif	7,00 %	7,00 %
Taux d'actualisation	6,00 %	5,00 %
Taux de croissance hypothétique des salaires	3,50 %	3,50 %

Les autres informations concernant le Régime se présentent comme suit :

	2009	2008
	$	$
Cotisations de l'employeur	698 900	652 789
Lettre de garantie de la Chambre	403 500	269 000
Cotisations des participants	356 700	309 992
Prestations et remboursements versés	373 600	379 844

Actif au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice :

	2009	2008
	$	$
Solde au début	522 289	501 600
Cotisations de l'employeur	698 900	652 789
Charge de retraite de l'exercice	(536 889)	(632 100)
	684 300	522 289

16. Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec (suite)

Les pourcentages de la juste valeur de l'actif du Régime que représentent les grandes catégories d'actif sont les suivants :

Obligations et titres à court terme	51 %
Actions canadiennes	14 %
Actions étrangères	35 %

17. Affectations d'origine interne

Au cours des exercices antérieurs, la Chambre a créé des réserves à des fins spécifiques. Les informations relatives à ces réserves se présentent comme suit :

Fonds général

Assurance administrateurs et dirigeants

	2009 $	2008 $
Solde d'ouverture	1 644 667	1 500 000
Montant constaté à titre de dépense de l'exercice	---	(333)
Montant affecté au cours de l'exercice	---	145 000
Solde de clôture	1 644 667	1 644 667

Subventions aux maîtres de stages

Solde d'ouverture	---	---
Montant affecté au cours de l'exercice	268 750	---
Solde de clôture	268 750	---
Total	1 913 417	1 644 667

Fonds d'études notariales

	Solde du début $	Variation pertes latentes $	2009 Solde à la fin $	2008 Solde à la fin $
Indemnisation	10 000 000	(336 431)	9 663 569	10 000 000
Projets publics	25 955 138	(873 211)	25 081 927	25 955 138
Formation continue	5 000 000	(168 216)	4 831 784	5 000 000
Engagements - exercice suivant	10 000 000	(336 431)	9 663 569	10 000 000
Immeuble	10 678 456	(359 256)	10 319 200	10 678 456
	61 633 594	(2 073 545)	59 560 049	61 633 594

17. Affectations d'origine interne (suite)

En raison de l'importance du montant des pertes latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente en 2009, celles-ci ont été en premier imputées aux fonds non grevés d'affectations et le solde des pertes latentes a été distribué proportionnellement aux différentes affectations d'origine interne.

18. Chiffres comparatifs

En raison de la nouvelle présentation des états financiers adoptée pour répondre aux exigences de l'Office des professions, plusieurs chiffres des états financiers de l'exercice précédent ont fait l'objet d'une nouvelle classification.

Renseignements complémentaires
au 31 mars 2009

ANNEXE A

CHARGES	2009				2008
	Fonds général	Fonds d'indemnisation	Fonds d'études notariales	Total	Total
	$	$	$	$	$
Salaires et charges sociales	8 949 380	193 605	335 177	9 478 162	8 175 362
Charge de retraite	513 408	12 474	16 176	542 058	628 967
Subventions - autres organismes	617 776	---	138 998	756 774	521 500
Honoraires professionnels	2 457 306	16 521	234 688	2 708 515	2 718 661
Réclamations	---	1 590 493	---	1 590 493	1 212 947
Comités	630 687	57 721	7 483	695 891	476 040
Déplacement et frais de logistique	780 081	722	28 633	809 436	565 875
Logistique - cours de perfectionnement automne 2007	---	---	---	---	1 196 375
Affiliations et délégations	283 007	---	---	283 007	255 999
Charges locatives	1 349 770	---	---	1 349 770	1 046 880
Services informatiques	888 339	---	---	888 339	795 973
Impression et diffusion électronique	533 043	---	---	533 043	388 509
Dépenses générales de bureau	1 062 838	3 003	256 201	1 322 042	1 118 605
Publicité et promotion	1 018 020	---	---	1 018 020	1 712 664
Mauvaises créances (recouvrées)	(5 634)	---	---	(5 634)	12 629
Dépenses de congrès	48 440	---	---	48 440	40 000
Congrès international	360 802	---	---	360 802	---
Frais d'administration	(391 409)	137 166	254 243	---	---
Amortissement - immobilisations corporelles	452 171	---	---	452 171	412 505
Amortissement - actifs incorporels	497 570	---	---	497 570	369 258
	20 045 595	2 011 705	1 271 599	23 328 899	21 648 749

Renseignements complémentaires
au 31 mars 2009

ANNEXE B

Projets spéciaux

	2009	2008
	$	$
Plan d'action		
1. Fierté et excellence		
Gestion opérationnelle	---	470
Gestion des technologies	---	214 200
Droit civil	---	105 205
Commission en droit immobilier	---	70 702
Semaine de dons d'organes	---	131 605
Semaine de la protection du patrimoine	---	284 399
	---	806 581
2. Développement des connaissances		
Programme d'aide à la spécialisation	---	53 386
Formation à distance	---	24 957
Optimisation Inforoute notariale	---	27 847
	---	106 190
3. Regroupement	---	121 874
4. Relève de la profession		
Recrutement	---	590 955
Révision du DDN	---	52 850
Autres	---	12 138
	---	655 943
Total	---	1 690 588
Plan d'action 2008-2011		
Actualiser la formation académique et pratique	241 592	---
Favoriser l'accessibilité des stages en milieu diversifié	6 656	---
Promouvoir professeurs étudiants de niveau pré universitaire	24 861	---
Programme d'aide financière pour le regroupement d'études	64 807	---
Aide financière pour l'achat de greffes potentiels	48 500	---
Service d'accompagnement – gestion de carrière	92 115	---
Programme de reconnaissance	2 413	---
	480 944	---

Renseignements complémentaires
au 31 mars 2009

ANNEXE B (suite)

Projets spéciaux (suite)

	2009	2008
	$	$
Plan immobilier		
Établissement du CEDI	34 651	---
Participation à la réforme du système de publicité foncière	450	---
Positionner le notaire comme premier intervenant au dossier	37 880	---
	72 981	---
Plan stratégique des technologies		
Sécurité et information	467 299	---
Infrastructures et services communs	374 463	---
Gestion de projet	37 286	---
Communications	84 898	---
Services conseil - achats	246 100	---
	1 210 046	---

Renseignements complémentaires
au 31 mars 2009

ANNEXE C

	2009	2008
	$	$
Services administratifs		
Salaires et charges sociales	1 506 082	1 399 981
Comité de vérification	10 172	8 066
Gestion des placements	12 665	12 977
Déplacements et frais de logistique	14 397	19 370
Frais de vérification	35 000	39 610
Recrutement du personnel	37 350	52 720
Honoraires professionnels	170 526	91 237
Optimisation des processus	185 011	310 880
Services informatiques	373 942	350 342
Charges locatives	1 129 549	953 444
Assurances	84 211	89 422
Dépenses de bureau	327 835	314 283
Télécommunications	104 825	109 960
Frais bancaires	128 932	126 446
Mauvaises créances (recouvrées)	(2 909)	153
Amortissement - immobilisations	733 533	592 568
	4 851 121	4 471 459

	Selon masse salariale	Selon autres frais	Total 2009	Total 2008
	$	$	$	$
Répartition des frais généraux par activités				
Affaires corporatives	154 133	206 575	360 708	383 114
Direction générale – administration	128 920	36 551	165 471	163 710
Registre des testaments et des mandats	327 831	158 092	485 923	562 535
Affaires publiques et communications	86 106	253 299	339 405	208 188
Fonds d'études notariales	131 157	123 086	254 243	180 330
Protection du public - administration	109 550	4 503	114 053	151 939
Discipline	47 651	38 661	86 312	---
Inspection professionnelle	176 887	26 740	203 627	225 319
Syndic	334 940	27 872	362 812	453 111
Fonds d'indemnisation	71 131	66 035	137 166	125 375
Développement de la profession - administration	562 015	772 067	1 334 082	973 610
Coopération internationale	---	10 796	10 796	33 949
Service de première ligne (1-800-Notaire)	255 674	32 614	288 288	229 869
Affaires juridiques	304 908	80 666	385 574	466 981
Secrétariat de l'Ordre	257 743	64 918	322 661	313 429
	2 948 646	1 902 475	4 851 121	4 471 460

Chambre
des notaires
du Québec